

Inspection générale des bibliothèques

Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé

Rapport

à

madame la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation



LISTE DES DESTINATAIRES

MADAME LA MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

- Monsieur Philippe BAPTISTE, directeur du cabinet
- Monsieur Nicolas CASTOLDI, directeur adjoint du cabinet

ENVOIS ULTÉRIEURS PROPOSÉS

- Monsieur le chef de service de l'IGAENR
- Madame la directrice générale de l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle
- Monsieur le directeur général de la recherche et de l'innovation
- Madame la secrétaire générale du ministère de l'éducation nationale
- Monsieur le chef du service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Monsieur le sous-directeur du pilotage stratégique et des territoires
- Madame la cheffe du département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire
- Monsieur le président du Haut-Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)
- Monsieur le directeur de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES)
- Monsieur le président de la Conférence des présidents d'universités (CPU)
- Madame la présidente de la Bibliothèque nationale de France (BnF)
- Monsieur le président du Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
- Madame la directrice de l'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST)
- Monsieur le directeur de l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration de l'ABES
- Monsieur le directeur général des médias et des industries culturelles (DGMIC)

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Inspection générale des bibliothèques

**Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement
supérieur et les établissements
dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé**

DÉCEMBRE 2017

Joëlle CLAUD

Inspecteur général des bibliothèques

Isabelle DUQUENNE

Inspecteur général des bibliothèques

SOMMAIRE

Synthèse.....	9
Introduction.....	11
1. L'ABES et ses réseaux.....	13
1.1. L'ABES.....	13
1.1.1. <i>Un établissement public au service des bibliothèques.....</i>	<i>13</i>
1.1.2. <i>Des missions multiples.....</i>	<i>14</i>
1.2. Les réseaux.....	17
1.3. Au sein d'un éco-système de l'IST complexe.....	20
1.3.1. <i>Des partenaires nombreux.....</i>	<i>20</i>
1.3.2. <i>Des axes stratégiques définis dans le cadre d'un contrat.....</i>	<i>21</i>
1.4. Un environnement en mouvement.....	22
1.4.1. <i>Un paysage administratif de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bouleversé.....</i>	<i>22</i>
1.4.2. <i>Une priorité donnée aux ressources en ligne dans les services documentaires.....</i>	<i>23</i>
1.4.3. <i>Des attentes nouvelles de la part des utilisateurs.....</i>	<i>23</i>
1.4.4. <i>Des évolutions techniques considérables.....</i>	<i>23</i>
1.4.5. <i>La nécessité d'adapter les catalogues.....</i>	<i>23</i>
2. Le SGBm, un outil à dimension nationale.....	24
2.1. Un projet long à mûrir.....	26
2.2. Un co-pilotage du dossier.....	31
2.2.1. <i>Légitimité de l'ABES.....</i>	<i>31</i>
2.2.2. <i>Une collaboration prometteuse.....</i>	<i>31</i>
2.3. Une opportunité au service d'une stratégie des établissements.....	33
2.3.1. <i>L'occasion d'une visibilité accrue pour les bibliothèques universitaires.....</i>	<i>33</i>
2.3.2. <i>Une opportunité pour réviser l'organisation interne.....</i>	<i>34</i>
2.3.3. <i>Et adapter les compétences.....</i>	<i>35</i>
3. Le SGBm comme levier pour refonder la coopération entre l'ABES et le réseau ?.....	35
3.1. Un bilan global de la coopération positif.....	35

3.2. Le projet SGBm, une expérience à capitaliser	37
3.2.1. <i>Quels changements dans les relations ABES-établissements ?.....</i>	37
3.2.2. <i>Un instrument pour réaffirmer le positionnement de la bibliothèque dans son établissement.....</i>	40
3.3. Au-delà du SGBm, une réflexion globale sur la coopération.....	41
3.3.1. <i>Partager une vision globale et stratégique</i>	41
3.3.2. <i>Mieux prendre en compte les attentes des bibliothèques</i>	42
3.3.3. <i>Associer les services documentaires aux processus informationnels et décisionnels</i>	45
3.3.4. <i>Mettre en place des relations différenciées selon le type d'établissements ?.....</i>	46
3.3.5. <i>Refonder la coopération sur un mode de fonctionnement plus collaboratif et favoriser la relation inter-bibliothèques</i>	47
3.3.6. <i>Accompagner les bibliothèques dans leur évolution.....</i>	47
3.3.7. <i>Adapter les échanges</i>	49
3.3.8. <i>Interroger les missions des correspondants</i>	50
3.4. L'ABES, un acteur essentiel à conforter	50
3.4.1. <i>Des missions à recentrer ?.....</i>	50
3.4.2. <i>Des statuts à réviser</i>	52
3.4.3. <i>Un modèle économique à revoir</i>	53
3.4.4. <i>Une place à préciser dans le paysage national.....</i>	54
3.4.5. <i>Une présence internationale à confirmer.....</i>	56
Conclusion.....	59
Recommandations	61
Remerciements.....	62
Glossaire / index des sigles	64
Annexes.....	66

Synthèse

Établissement public administratif, l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) est l'un des opérateurs français en matière d'Information scientifique et technique.

Créée en 1994 pour mettre en œuvre le catalogue collectif des bibliothèques de l'Enseignement supérieur, l'ABES a vu en vingt ans ses missions évoluer du signalement des documents imprimés à la gestion des métadonnées des ressources en ligne pour leur valorisation sur le web. Aux actions de coopération documentaire qui fondent l'existence même du réseau, constitué de 162 établissements regroupant près de 1 600 bibliothèques, elle ajoute, une constellation de services : gestion et valorisation des thèses, portage de groupements de commandes pour les acquisitions de ressources électroniques et les licences nationales, participation aux opérations de rétroconversion, développement d'outils et d'applications, formation et assistance des personnels des bibliothèques. L'ABES s'investit également dans de nombreux dossiers au niveau national et international, en particulier sur les référentiels et les normes en lien avec la Bibliothèque nationale de France et participe à des projets de recherche sur la qualité des métadonnées et l'automatisation des processus pour l'alimentation des bases documentaires.

Lancé en 2010, le chantier du système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBm) est conçu pour offrir aux bibliothèques un outil informatique performant à un coût maîtrisé en mutualisant les différentes étapes du marché public et du dialogue compétitif. Le groupement de commande réunit 46 services documentaires (60% des bibliothèques de l'enseignement supérieur) désireux de faire l'acquisition d'un système de nouvelle génération adapté aux besoins des différents utilisateurs de ressources et d'information scientifiques et parfaitement articulé avec les outils nationaux de l'ABES. Le projet SGBm a été mené en concertation et en coopération étroite avec 9 sites pilotes. Un accord-cadre a été signé fin 2016 avec 4 fournisseurs et les premiers appels d'offres se sont répartis en 3 vagues successives, débutant pour les premières en 2017. Le déploiement des autres bibliothèques s'échelonna jusqu'au terme de l'accord-cadre, en 2020.

Projet cohérent d'ampleur nationale, bien articulé avec les enjeux de qualité des données et d'insertion dans les programmes nationaux et européens, le SGBm, outre qu'il contribue à une modernisation des systèmes d'information des bibliothèques, peut être un instrument efficace pour accroître la visibilité et conforter le positionnement des services documentaires au sein de leurs établissements.

Les sept années consacrées au projet commun du SGBm ont introduit un changement important dans les rapports entre l'ABES et le réseau, laissant entrevoir de nouveaux modes de coopération s'appuyant sur des gains en termes d'expertise et de maturité des partenaires. Des deux côtés, en effet, on peut noter une indéniable montée en compétences sur les questions technologiques, financières et juridiques, une capacité renforcée à déléguer (pour

l'ABES) et à travailler en partenariat avec la mise en œuvre d'une méthodologie adaptée et l'emploi de nouveaux outils. L'ABES a développé une relation plus collective et plus interactive avec le réseau ; de part et d'autre, chacun a pris conscience de la nécessité de réviser les modalités d'échange qui prévalaient jusque-là pour privilégier désormais une approche à la fois technique et stratégique des sujets et donner aux directeurs des services documentaires la place centrale qui leur revient dans le réseau.

Cette communauté réunie autour d'un projet structurant ne doit pas laisser de côté les bibliothèques restées en dehors du groupement de commande. Dans les prochaines années, l'ABES aura la tâche d'animer un réseau certes hétérogène, mais que rassemble l'enjeu majeur d'un catalogue collectif national à l'indépendance préservé, aux données fiables et enrichies, bien exposées sur le web et donc susceptibles de répondre aux attentes des étudiants comme des chercheurs.

L'ABES est investie dans la préparation du nouveau contrat avec le ministère, pour lequel elle a établi en amont un rapport d'autoévaluation à destination du HCERES. Le projet d'établissement 2018-2022, qui est en cours de rédaction, devrait inclure un volet particulier consacré aux relations avec le réseau. Parmi les recommandations de ce rapport, celles qui concernent plus précisément l'évolution de cette coopération portent principalement sur les points suivants :

- Constituer un comité des directeurs des services documentaires représentatif des réseaux qui soit une instance de consultation régulière et de proposition auprès de l'ABES s'appuyant sur les travaux des différentes instances, notamment le conseil scientifique et le conseil d'administration,
- Revoir le modèle économique de l'ABES en révisant les tarifs proposés au réseau et proposer une ventilation entre les différents acteurs (État, établissements, éditeurs),
- Mettre en place dans les établissements un référent ABES unique au bon niveau (catégorie A) : celui-ci coordonnera à la fois d'un point de vue technique et à un niveau stratégique les actions des différents correspondants responsables des applications développées par l'ABES,
- Clarifier les modalités des plans de formation avec les CRFCB dans le cadre du déploiement du SGBm en regard des besoins des services documentaires et des moyens des centres de formation,
- Faire bénéficier le réseau de l'expertise acquise par les chefs de projets dans les établissements,
- Assurer une diffusion en ligne des procès-verbaux des conseils d'administration et scientifique de l'ABES.

Introduction

Le présent rapport a été établi à la demande de la ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et inscrit au programme 2016-2017 de l'Inspection générale des bibliothèques.

Entre le moment de la création de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) en 1994 et l'époque actuelle, les mutations technologiques, administratives et de management des organisations ont profondément transformé les relations entre l'agence et les établissements du réseau. L'autonomie donnée aux universités, le développement des ressources électroniques dans les bibliothèques de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR), l'indispensable ouverture des données ont obligé l'ABES à évoluer dans ses relations avec les réseaux. L'arrivée du Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBm) marque une nouvelle étape : il représente un bouleversement tant pour l'agence que pour les établissements documentaires et peut être mis à profit pour construire de nouvelles modalités de coopération entre l'ABES et les bibliothèques d'une part et entre les bibliothèques elles-mêmes d'autre part.

Pour mener cette étude, les deux inspectrices ont rencontré et échangé à plusieurs reprises avec les responsables de l'ABES, ont participé à une journée d'étude réservée aux membres du groupement de commande SGBm en décembre 2016 et aux journées ABES de mai 2017. Elles ont aussi eu accès aux comptes rendus des derniers conseils d'administration et conseils scientifique de l'agence et des récents comités de pilotage SGBm. Elles se sont, par ailleurs, entretenues avec les membres de la commission signalement et systèmes d'information de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU) et ont adressé une courte enquête à cinq directeurs de bibliothèques membres du réseau Sudoc - de taille et de configuration différentes, dont deux sites pilotes - pour recueillir leurs points de vue et leurs attentes vis-vis de l'ABES. Ces enquêtes ont été approfondies par des entretiens téléphoniques avec les directeurs. Enfin, elles ont eu différents échanges individuels avec la directrice de l'INIST, le président de l'Association des directeurs généraux des services (DGS) des établissements publics d'enseignement supérieur et le président de l'Assemblée des directeurs de système d'information (DSI) de l'ESR, tous deux membres du comité de pilotage SGBm.

1. L'ABES et ses réseaux

1.1. L'ABES

1.1.1. *Un établissement public au service des bibliothèques*

L'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES) est un établissement public national à caractère administratif créé en 1994 (décret n°94-921 du 24 octobre 1994¹), placé sous la tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur. Son siège est à Montpellier.

Ses missions, inscrites dans le décret, sont les suivantes :

« L'agence recense et localise les fonds documentaires des bibliothèques de l'enseignement supérieur dans le but de faciliter l'accès aux catalogues bibliographiques, aux bases de données ainsi qu'aux documents.

Elle assure la coordination du traitement documentaire des collections et veille en particulier à la normalisation du catalogage et de l'indexation.

Elle assure la gestion et le développement des systèmes et des applications informatiques nécessaires à l'accomplissement de ces missions.

Elle édite sur tout type de support les produits dérivés des catalogues ou systèmes d'information dont elle assure la gestion.

Elle apporte son concours, en tant que de besoin, aux établissements d'enseignement supérieur dans le domaine de l'information bibliographique.

Elle coopère avec les organismes concourant aux mêmes fins, tant en France qu'à l'étranger. »

La tutelle de l'ABES est aujourd'hui assurée par le Département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire (DISTRD) au sein du Service de la coordination des stratégies de l'enseignement supérieur et de la recherche commun à la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (DGESIP) et à la Direction de la recherche et de l'innovation (DGRI).

En tant qu'établissement public, l'ABES est administrée par un conseil d'administration de 12 membres : 4 membres de droit (les représentants de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche et de la ministre de la culture, le directeur du service du livre et de la lecture, la directrice de la Bibliothèque nationale de France), 5 personnalités nommées (le délégué permanent de la conférence des présidents d'université (CPU), 2 présidents d'université proposés par la conférence, 2 directeurs de services communs de la documentation), 3 membres élus parmi les personnels de l'ABES. Un conseil scientifique, composé de 17 membres (15 nommés par le conseil d'administration et 2 représentants élus de l'agence)

¹https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=ED09F20939681A280D3AC1329A0D64F8.tpdila22v_2?cidTexte=JORFTEXT00000550131&dateTexte=20170604

ayant compétence dans les domaines d'activité de l'ABES a été mis en place à partir de 2010 : instance consultative, non prévue par les statuts, le conseil a pour fonction d'émettre des avis ou recommandations sur les dossiers qui lui sont transmis par le conseil d'administration.

Les services documentaires des universités ont assez vite souhaité peser sur les orientations de l'agence : c'est dans cet esprit que s'est constituée l'AURA (association des usagers du réseau ABES) en 2001. Les missions et le périmètre de l'association, dissoute en 2012, ont été intégrés à cette date dans les nouveaux statuts de l'Association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation (ADBU), au sein de laquelle a été créée la commission signalement et système d'information (SSI).

L'année 2016 a été, pour l'ABES, une année charnière avec un changement de directeur en septembre, une réorganisation des services et la signature de l'accord-cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBm).

1.1.2. Des missions multiples

L'ABES a été créée, en tant qu'opérateur national, pour assurer la mise en œuvre du **catalogue collectif des bibliothèques de l'ESR**, décision contemporaine de la création du Catalogue collectif de France (CCFr), porté par la Bibliothèque nationale de France (BnF)². Ce catalogue unique, recensant et localisant les fonds documentaires des bibliothèques de l'ESR, qui a pris le nom de Sudoc³, était destiné à se substituer aux diverses applications antérieures (CCN pour les périodiques, Téléthèses pour les thèses) et à unifier les trois réseaux de catalogue préexistants pour les monographies : BN-Opale, Auroc (OCLC) et Sibil.

▪ **Le signalement des collections**

Outil phare de l'ABES, le Sudoc, le catalogue collectif conçu avec et pour les bibliothèques universitaires françaises, a ouvert au public sur le web en 2001, après plusieurs mois de tests, et un déploiement progressif dans les établissements⁴. Aujourd'hui, il donne accès à plus de **15 millions de références bibliographiques produites collectivement par les bibliothèques membres du réseau Sudoc** (1 575 bibliothèques dans 162 établissements de l'ESR) dont 12 millions sont localisées. Le Sudoc repose sur un catalogage partagé effectué par les membres du réseau dans un outil commun, le système Pica (système central CBS, logiciel client WinIBW) racheté par OCLC en 2008. Il réunit notices bibliographiques et localisations des documents. Après catalogage des documents dans le Sudoc, chaque établissement récupère les données, dans un délai maximum de 24h, dans son système local de gestion (SIGB). Aux livres, périodiques, thèses, documents audio-visuels, cartes de ces bibliothèques s'ajoutent les publications en série de 1 590 bibliothèques et centres de documentation hors ESR, via les 32 centres Sudoc-PS.

² CCFr : il permet l'interrogation simultanée du Catalogue général de la BnF, du Sudoc (le catalogue de l'enseignement supérieur), de la base Patrimoine (fonds patrimoniaux des bibliothèques municipales classées) ainsi que des catalogues de grandes bibliothèques municipales et des bibliothèques spécialisées de la ville de Paris. Il permet également de consulter l'ensemble des catalogues en ligne de manuscrits (Catalogue Général des Manuscrits, Calames).

³ Sudoc : Système universitaire de documentation.

⁴ Voir article BBF, 2003, t.48, n° 2 L'ABES, coordinatrice et animatrice de réseaux.

La recherche dans le Sudoc (plus de 26 millions de connexions en 2016) est une étape préalable quasi indispensable à la constitution d'une bibliographie et à la consultation d'un document et, le cas échéant, à l'émission d'une demande dans le cadre du prêt entre bibliothèques (PEB) : si la fourniture à distance de documents originaux ou de copies a fortement diminué au cours de la dernière décennie avec le développement des ressources en ligne (242 477 demandes émises recensées en 2006, 88 562 en 2016), ce service reste essentiel pour les chercheurs quand ils ne trouvent pas dans leur bibliothèque la documentation nécessaire à leurs travaux.

Le Sudoc est interrogeable par le CCFr. Depuis 2009, il alimente également Worldcat, le catalogue mondial produit par OCLC pour les bibliothèques adhérentes, actuellement au nombre de 114⁵.

Dans les enquêtes de satisfaction, le Sudoc constitue, de l'avis des professionnels de la documentation comme des usagers, une indéniable réussite, permettant aux bibliothécaires de **mutualiser le catalogage des documents** - et donc de diminuer la charge de production dans chaque bibliothèque - et **assurant une visibilité aux collections documentaires des établissements** (universités, écoles, organismes de recherche). Le Sudoc a largement contribué à développer la coopération entre les bibliothèques, unies par des règles communes définies par l'ABES dans l'enrichissement continu d'un catalogue commun.

L'ABES, souhaitant s'affranchir des outils propriétaires de son prestataire a, dès 2008, créé une base miroir du Sudoc en XML et a développé, à partir du Sudoc, plusieurs applications Web destinées à faciliter le travail des professionnels : Colodus pour simplifier l'exemplarisation, Périoscope à destination des gestionnaires de plans de conservation partagée des périodiques, etc.

Pour répondre aux besoins des bibliothèques et de leurs usagers, et en accord ou à la demande du ministère, l'ABES a également, depuis une dizaine d'années, développé **plusieurs autres applications, complémentaires du Sudoc**⁶ :

- **Calames**, en 2007, pour le catalogage de manuscrits et archives ;
- trois outils nécessaires à la gestion et à la valorisation des thèses de doctorat, l'agence ayant été reconnue comme l'opérateur national :
 - o **Star** pour le dépôt des fichiers de thèses soutenues et la saisie des métadonnées associées, opérationnel depuis 2007 ;
 - o **Step** pour le signalement des thèses en préparation, suite au transfert en 2010 du Fichier central des thèses ;
 - o **Theses.fr**, un moteur de recherche permettant de parcourir à la fois les listes des thèses en préparation et des thèses soutenues.

⁵ Au 01/01/ 2017 (source : site Abes).

⁶ D'autres projets ou applications mises en œuvre par l'ABES ont été abandonnés : le projet de portail Sudoc, censé, dans les années 2003-2005, structurer l'accès à l'ensemble de la documentation électronique disponible pour l'enseignement supérieur ; Numes, un inventaire en ligne des corpus numérisés et des projets de numérisation des établissements et organismes de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, fermé en avril 2014.

Le Sudoc s'appuie depuis son origine sur des référentiels pour structurer l'activité de son réseau de catalogage partagé : fichiers d'autorités de la BnF pour les personnes et les collectivités, vocabulaires Rameau et MesH pour l'indexation matière, etc. L'ABES a lancé dès 2010 une application web dédiée, **IdRef**, afin de faciliter le travail des catalogueurs pour l'identification d'une personne, d'une collectivité ou le sujet d'un document. Produites principalement à partir du Sudoc, de Star, de Step et de Calames, les données d'IdRef sont désormais alimentées aussi par des partenaires extérieurs, notamment Persée⁷ et le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), gestionnaire de l'archive ouverte Hal. IdRef entend devenir la principale source d'identification des chercheurs français auteurs de publications.

▪ **Des missions nouvelles en matière d'Information Scientifique et Technique (IST)**

Au-delà du signalement des documents qui est sa mission première, l'ABES a progressivement pris en charge plusieurs autres missions.

➤ *Acquéreur de ressources en ligne*

Depuis 2001, elle coordonne des groupements de commandes pour les acquisitions de ressources électroniques, en lien avec les négociateurs du consortium Couperin.

Cette activité en matière d'achat de ressources électroniques s'est amplifiée à partir de 2011 avec le programme d'achat de licences nationales, négociées et acquises par l'ABES et en 2012 avec **le projet ISTEEX** (Initiative d'excellence de l'information scientifique et technique) financé dans le cadre du programme d'investissement d'avenir, qui réunit aux cotés de l'ABES, Couperin, le CNRS via l'INIST et l'université de Lorraine pour le compte de la CPU. ISTEEX a pour objectif d'offrir à l'ensemble de la communauté de l'ESR un accès en ligne aux collections rétrospectives des publications scientifiques (archives de revues, bases de données, corpus de textes), en engageant une politique nationale d'acquisition massive de documentation dans toutes les disciplines et en construisant une plate-forme d'hébergement et d'exploitation de cette documentation, dans laquelle sont intégrés des services à valeur ajoutée comme la fouille de textes et contenus (*text and data mining*).

➤ *Porteur de dossiers gérés jusque-là par l'administration centrale*

Suite à la réorganisation du ministère et à l'abandon par l'administration centrale des dossiers opérationnels au profit d'un pilotage plus stratégique, l'ABES s'est vue confier à partir de 2010 des missions nouvelles : le soutien à la conversion rétrospective des catalogues pour les documents non encore recensés dans le Sudoc, la mission Thèses pour le signalement et la collecte des thèses électroniques, la participation aux travaux de normalisation documentaire,

⁷ Persée : portail de diffusion de publications scientifiques, actuellement porté par une UMS CNRS-université de Lyon-ENS Lyon <http://www.persee.fr/>

la mise en œuvre de conventions sur objectifs pour les centres Sudoc-PS. Cet élargissement des missions s'est accompagné du transfert de 4 emplois en 2011.

➤ *Acteur de la Bibliothèque Scientifique Numérique (BSN)*

L'ABES est également un acteur majeur de la **BSN**, la Bibliothèque scientifique numérique, notamment en étant pilote des segments Acquisitions (BSN1), Signalement (BSN3) et Fourniture de documents (BSN8)⁸.

Créée en 2009, à l'initiative du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre des très grandes infrastructures de recherche pour fédérer acteurs des universités et des organismes de recherche, la BSN veille à garantir à l'ensemble de la communauté scientifique une information scientifique pertinente à travers des outils performants, en privilégiant notamment l'accès ouvert aux documents et données. Elle devrait se prolonger désormais dans le Comité pour la science ouverte.

➤ *Membre de Collex-Persée*

L'ABES est également devenue en 2017, en tant qu'opérateur national, membre du **GIS Collex-Persée**⁹ qui vise, dans la continuité des CADIST, à identifier les collections d'excellence, essentielles pour la recherche, et à en faciliter l'accès aux chercheurs grâce notamment à la poursuite des opérations de signalement, au soutien aux chantiers de conservation partagée et de numérisation, à la modernisation de la fourniture des documents à distance et au développement de nouveaux services.

1.2. Les réseaux

L'ABES anime plusieurs réseaux de signalement documentaire : le réseau principal Sudoc (tous les types de documents) et les réseaux spécialisés par type de ressource : le Sudoc-PS (périodiques), Calames (archives et manuscrits), Star et Step (thèses), enfin le réseau du service SUPEB (prêt entre bibliothèques). Quant au Répertoire des centres de ressources (RCR), il recense l'ensemble des bibliothèques, leur attribue un identifiant unique et fournit des informations de localisation et d'accès.

Ces réseaux travaillent avec des outils dédiés, mis à disposition par l'ABES.

⁸ Les dix segments de la BSN sont : BSN 1 (Acquisitions) ; BSN 2 (Dispositifs d'accès et d'hébergements) ; BSN 3 (Signalement) ; BSN 4 (Open Access) ; BSN 5 (Numérisation) ; BSN 6 (Archivage pérenne) ; BSN 7 (Edition scientifique publique) ; BSN 8 (PEB, fourniture de documents) ; BSN 9 (Formation, compétences et usages) ; BSN 10 (Données de la recherche).

⁹ Le GIS CollEx-Persée réunit, aux côtés de Persée, les principaux acteurs de l'IST en France : les opérateurs soutenant les politiques nationales en matière d'IST (ABES, CTLeS), les structures nationales conservant de grandes collections patrimoniales (BnF, INIST), les bibliothèques délégataires CollEx (bibliothèques relevant de l'enseignement supérieur et de la recherche, sélectionnées par le ministère). Suite à l'appel à manifestation d'intérêt prévu dans la convention du GIS, la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg a été retenue comme établissement porteur du groupement.

Données 2017 (fournies par l'ABES)		
Réseau	Etablissements	Bibliothèques (RCR)
Sudoc	162	1575
Sudoc-PS	32	1590
SUPEB		652
dont réseau Sudoc		580
dont réseau Sudoc-PS		60
dont établissements PEB à l'étranger		12
Calames	51	
Thèses (Star et Step)	86	

Les réseaux se sont étendus et diversifiés avec le temps, chaque année de nouveaux établissements se portant candidats pour bénéficier des services de l'ABES¹⁰. Ils évoluent aussi avec les réalités administratives des établissements, lors des fusions d'universités ou des rapprochements d'établissements au sein des COMUE (les collèges doctoraux et les thèses relevant désormais bien souvent des COMUE).

Le réseau Sudoc est le plus important. Il compte actuellement 162 membres, représentant 1 575 bibliothèques : aux bibliothèques des services communs de documentation des universités qui ont tous adhéré au Sudoc dès son ouverture, se sont ajoutées au fil des années de nombreuses bibliothèques d'écoles, dont certaines extérieures au ministère chargé de l'enseignement supérieur, mais aussi des bibliothèques de musées ou de services d'archives.

Le réseau Sudoc-PS est constitué des responsables des 32 centres régionaux, ou thématiques pour l'Île-de-France, chargés du contrôle bibliographique sur les publications en série pour l'ensemble des bibliothèques de leur périmètre : aux bibliothèques de l'ESR, dites déployées, s'ajoutent les bibliothèques des grandes institutions, les bibliothèques municipales et départementales, les services d'archives, les centres de documentation d'institutions publiques ou d'associations, le tout représentant un ensemble de plus de 3 000 bibliothèques. Depuis qu'elle anime ce réseau, l'ABES a mis en place des conventions sur objectifs avec chacun des

¹⁰ Pour l'année 2016 :

réseau Calames : pas de déploiement,
réseau Sudoc : 2 établissements déployés (Ecole polytechnique, centre Haudricourt),
réseau Star : 2 établissements déployés (Museum national d'histoire naturelle, Oniris) ; 10 établissements entrés en production (universités Antilles, Guyane, Nantes, Museum national d'histoire naturelle, Ecole nationale des Travaux Publics de l'État, COMUE université Côte d'Azur, université de Lyon, Paris Sciences et Lettres, université Paris-Est, université Sorbonne Paris Cité),
réseau Step : 3 établissements déployés (université Toulouse 3, SupAgro Montpellier, Institut agronomique vétérinaire et forestier de France).

centres : leurs responsables sont invités à prospecter afin d'intégrer des fonds non encore signalés ou participer à l'élaboration des plans de conservation partagée. L'aide financière accordée par l'ABES à chacun des centres tient compte des objectifs inscrits dans la convention. Tous les ans, les responsables des centres sont invités à une réunion d'échange qui a lieu à l'issue des journées ABES.

Le réseau SUPEB compte lui actuellement 652 bibliothèques, la grande majorité d'entre elles étant des bibliothèques d'universités appartenant au réseau Sudoc.

Les établissements habilités à délivrer le doctorat sont progressivement entrés dans le réseau Star à partir de 2007 : ils sont aujourd'hui 86 à utiliser cette application, devenue incontournable. En effet, depuis l'arrêté du 25 mai 2016¹¹ fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, obligation est faite aux établissements d'assurer un dépôt électronique des thèses.

Le réseau Calames est lui plus réduit (50 membres), puisqu'il rassemble les bibliothèques patrimoniales, détentrices de manuscrits et archives.

Lors de son entrée dans un réseau, chaque établissement est invité à signer une convention qui précise les engagements respectifs de l'agence et de l'établissement. Toutes les conventions Sudoc ont été révisées en 2014, suite aux modifications intervenues dans la tarification (voir infra 3.4.3). L'ABES a mis en place un système de coordinateurs et correspondants pour chacune de ses applications majeures (1 081 personnes en 2016) avec lesquels elle échange en continu via onze listes de diffusion dédiées et accompagne les personnels pour la prise en main des outils. Des formations au logiciel WinIBW à destination des nouveaux catalogueurs sont assurées régulièrement par des formateurs relais en poste dans les bibliothèques du réseau et répartis sur le territoire national. D'autres formations, spécialisées, sont dispensées aux coordinateurs et correspondants le plus souvent en présentiel à Montpellier mais aussi parfois en ligne. L'ABES a en effet développé un programme spécifique en ligne, les « j.e cours » (Sudoc, Calames, BACON, Autorités, thèses).

L'ABES a, depuis 2011, ouvert un guichet d'assistance, ABESstp, qui est à la disposition des professionnels du réseau mais aussi du public. Le guichet réunit l'ensemble des questions posées, quels que soient l'application ou le service concernés (6 241 questions en 2016 pour 18 applications suivies).

D'autres canaux diffusent les informations aux établissements : des blogs spécialisés, un fil d'actualité RSS (Fil'Abes), une lettre d'information mensuelle (Actu des réseaux), une publication trimestrielle (Arabesques) diffusée sous forme imprimée mais également accessible en ligne.

¹¹ L'arrêté du 25 mai 2016 a rendu obligatoire le dépôt de la thèse électronique par tous les établissements depuis le 1^{er} septembre 2016, abrogeant l'arrêté du 7 août 2006 relatif aux modalités de dépôt, de signalement, de reproduction, de diffusion et de conservation des thèses ou des travaux présentés en vue du doctorat. <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032587086>

Enfin, depuis 2001, l'ABES organise tous les printemps à Montpellier des journées d'information et d'échanges (JABES) à l'intention des personnels de ses réseaux. Réunissant à la fois des techniciens (coordinateurs, correspondants, catalogueurs) et des responsables de bibliothèques, ces journées rencontrent un grand succès : 400 à 500 personnes y participent chaque année. Elles sont l'occasion pour l'ABES de faire un point sur l'actualité des principaux dossiers, souvent en liaison avec ses partenaires, de donner la parole à des professionnels étrangers, d'échanger en direct avec les membres de ses réseaux et pour les services documentaires qui le souhaitent de mettre en valeur un projet innovant susceptible d'intéresser l'ensemble de la communauté.

1.3. Au sein d'un éco-système de l'IST complexe

Compte tenu de ses missions, l'ABES entretient des relations étroites et suivies avec divers partenaires du domaine de l'information scientifique et technique (IST).

1.3.1. *Des partenaires nombreux*

Parmi les partenaires français avec lesquels coopère l'ABES, certains jouent un rôle majeur et souvent complémentaire. C'est le cas de :

- la **BnF** : ABES et BnF sont les deux agences bibliographiques françaises. Elles sont liées par une convention. La BnF fournit gratuitement des notices bibliographiques à l'ABES, l'ABES fournissant quant à elle des données descriptives des bibliothèques qui alimentent un répertoire national ; les deux agences coopèrent dans le cadre du Comité stratégique bibliographique et le programme national de la transition bibliographique qu'elles co-pilotent. Après la publication d'un rapport sur le futur des catalogues en 2012, elles ont en 2014 publié un communiqué sur l'adaptation française du code RDA (Ressources, description et accès), qui se présente comme une nouvelle norme pour la description des ressources documentaires et leur accès. Elles travaillent aussi de manière conjointe à la construction d'un fichier national des entités (FNE)¹² devenu un enjeu stratégique à l'heure du web de données,
- le **CNRS** via :

¹² <https://fil.abes.fr/category/actualites-de-labes/>. À l'heure du web de données, les référentiels constituent un enjeu stratégique de visibilité et d'appropriation des données d'autorités. Le projet porté par l'ABES et la BnF pour la construction commune d'un Fichier national d'entités (FNE) s'inscrit dans cette dynamique et marque une étape d'envergure dans la synchronisation des données gérées par les agences et leurs réseaux. Pour initier le processus d'aide à la décision, l'ABES et la BnF publient un appel d'offre. Son objectif : effectuer une analyse comparative à partir d'une sélection de fichiers de données d'autorité/référentiels en recueillant des informations sur les conditions de co-production, la gouvernance stratégique, l'architecture technique, les aspects financiers (...).

- **l'INIST** : installé à Nancy depuis 1988, l'INIST (qui compte actuellement 220 personnels) est une unité du CNRS qui a pour mission de faciliter l'accès aux résultats de la recherche, de valoriser la production scientifique et d'accompagner les chercheurs du CNRS et plus largement les acteurs de l'ESR. La coopération entre l'ABES et l'INIST s'exerce principalement à travers le programme ISTEEX.
- **le CCSD** : unité mixte de service CNRS-INRIA-université de Lyon, le CCSD, a créé et développe le portail Hal, l'archive ouverte pluridisciplinaire destinée au dépôt et à la diffusion d'articles scientifiques et TEL pour l'auto-archivage des thèses ; les applications Star et TEL sont désormais interconnectées.
- **Persée** : unité mixte de service CNRS-université de Lyon-ENS de Lyon qui a développé un portail de publications scientifiques ; les métadonnées de Persée sont disponibles via le service BACON et Persée contribue à l'alimentation de IdRef.

Le CNRS et l'ABES participent également au projet Conditor¹³ qui ambitionne de recenser l'ensemble de la production scientifique (articles, ouvrages, congrès, thèses, rapports,...) de la communauté de l'ESR.

- le **CTLes**, autre établissement public sous tutelle du DISTRD, sur le signalement des périodiques en lien avec les plans de conservation partagée, dans le cadre de Collex-Persée,
- le **CINES**, Centre informatique national de l'enseignement supérieur implanté à Montpellier, qui héberge les serveurs de l'ABES et assure l'archivage pérenne des thèses électroniques issues de STAR,
- **Couperin** : l'ABES travaille en relation étroite avec le consortium pour les négociations et les achats de ressources électroniques.
- **L'AMUE et Cocktail**, afin de faciliter les échanges entre les systèmes documentaires et les systèmes d'information des établissements.

1.3.2. Des axes stratégiques définis dans le cadre d'un contrat

L'ABES a, en tant qu'opérateur de l'État, des liens privilégiés avec son administration de tutelle, la DGESIP-DGRI qui a, parmi ses missions, celle de « définir la politique de documentation et d'information scientifique et technique à l'appui des missions

¹³ Les acteurs opérationnels impliqués sont l'ABES, Agreenium, l'AMUE, le CCSD, l'INIST, la Dist, l'InSHS et la Dastr – SAP2S du CNRS, Huma-Num, l'Inra, Inria, l'Irstea, le MENESR (équipes RNSR et ScanR), l'OST du HCERES, ainsi que les universités de Bordeaux, Paris-Dauphine, Paris-Diderot et l'UPMC.

d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation »¹⁴ ; c'est le DISTRD qui assure le suivi des activités de l'ABES et chaque année lui alloue les subventions nécessaires à son fonctionnement. Si le rôle de l'administration centrale a été majeur durant la période de mise en œuvre du Sudoc, il a, depuis plusieurs années, évolué vers une aide à la définition d'une stratégie pluriannuelle partagée, susceptible de répondre aux attentes des différents acteurs de l'IST. Dès 2008, l'ABES a souhaité rédiger un premier projet d'établissement qu'elle a présenté à son conseil d'administration, sans toutefois qu'il débouche sur un contrat avec le ministère. À compter de 2012, elle est entrée dans la procédure habituelle de contractualisation : elle s'est livrée à un exercice d'auto-évaluation avant la visite de l'AERES et a établi un projet dans lequel elle a présenté ses axes de développement pour les cinq années à venir, définis après concertation avec son réseau. Le contrat, signé en mai 2013 conjointement par la ministre et le directeur de l'ABES, pour la période 2013-2017, s'articule autour de trois axes :

- Jouer un rôle majeur en tant que structure de valorisation de la production scientifique des établissements de l'ESR,
- Porter les projets de mutualisation des établissements partenaires,
- Mettre la gouvernance de l'ABES en cohérence avec le développement de ses missions.

L'année 2017 est pour l'ABES celle de la préparation d'un nouveau contrat : elle a, à cet effet, établi un rapport d'autoévaluation à destination du HCERES et doit rédiger un projet d'établissement pour les années 2018-2022.

1.4. Un environnement en mouvement

L'ABES a dû s'adapter à un environnement en évolution constante, qu'il s'agisse de l'environnement administratif, documentaire, technique ou bibliographique.

1.4.1. Un paysage administratif de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche bouleversé

Les lois successives relatives à l'enseignement supérieur et la recherche (loi de programme pour la recherche n° 2006-450 qui a notamment créé les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), loi n° 2007-1199 relative aux libertés et responsabilités des universités, loi n° 2013-660 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche) ainsi que les différents programmes (plan campus, programme investissements d'avenir) ont transformé en profondeur le paysage universitaire français : le fonctionnement et l'organisation des universités ont été bouleversés, les synergies entre les universités, les écoles, les organismes de recherche se sont renforcées, les recompositions territoriales se sont multipliées.

¹⁴ Décret n° 2014-133 du 17 février 2014 fixant l'organisation de l'administration centrale des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

S'agissant du secteur documentaire, les bibliothèques qui, jusque-là recevaient via leurs établissements les dotations financières fléchées de l'État, ont, à compter de 2009, dû négocier leurs moyens avec les équipes de direction des universités, dans un contexte général de contraintes budgétaires, et travailler de manière rapprochée avec les autres services de l'université. Par ailleurs, les regroupements entre universités, écoles et organismes de recherche (création des COMUE et fusion d'universités) ont bien évidemment impacté les services documentaires et bousculé le périmètre des réseaux de l'ABES.

1.4.2. Une priorité donnée aux ressources en ligne dans les services documentaires

Les ressources électroniques, de plus en plus coûteuses, ont pris une place croissante dans l'offre documentaire des services communs de documentation des universités (SCD), jusqu'à représenter aujourd'hui près des deux tiers des dépenses documentaires de la plupart d'entre eux. Le signalement et l'accès aux ressources en ligne sont devenus une préoccupation majeure des bibliothèques qui se doivent d'offrir à leurs usagers et notamment aux chercheurs et enseignants-chercheurs des services correspondant à leurs attentes. Or les outils en place, et notamment le Sudoc, sont mal adaptés au signalement et à la mise en valeur de ces ressources.

1.4.3. Des attentes nouvelles de la part des utilisateurs

Du côté des usagers, les attentes évoluent aussi. La plupart privilégie désormais l'utilisation des outils nomades et des webservices, préfèrent les recherches dans les moteurs plutôt que dans les catalogues de bibliothèque, souhaitent pouvoir accéder directement et aisément au document repéré.

1.4.4. Des évolutions techniques considérables

Sur le plan technique, les évolutions sont multiples et rapides : développement du web 2.0, puis 3.0, généralisation de l'informatique en mode *cloud*. Depuis le début des années 2010, sont apparus sur le marché de nouveaux produits, des systèmes de gestion de nouvelle génération, (technologie du *cloud* et notion de SaaS¹⁵) : les applications informatiques qui étaient jusque-là installées sur des serveurs dans les établissements sont transférées à un fournisseur de services sur internet. Dotés de bases de connaissances regroupant les métadonnées des éditeurs issues de leurs *clouds*, ces services sont accessibles sur abonnement.

1.4.5. La nécessité d'adapter les catalogues

C'est pourquoi, il est devenu urgent d'exposer et rendre visibles les catalogues des bibliothèques dans le web de données. A ce titre l'ABES et la BnF, les deux agences bibliographiques françaises, œuvrent ensemble au programme de la transition

¹⁵ Software as a Service (logiciel en tant que service) : ce modèle d'exploitation est celui de l'installation des logiciels sur un serveur commercial distant et le paiement d'un abonnement pour des services en ligne.

bibliographique : elles ont décidé de structurer les données de leurs catalogues selon le modèle FRBR et d'adopter et faire adopter par les services documentaires de nouvelles règles de catalogue dérivées du code RDA déjà en vigueur dans le monde anglo-saxon.

Par ailleurs, l'ouverture des données publiques est désormais la règle : **les métadonnées gérées par l'ABES sont sous Licence Ouverte élaborée par la mission Etalab** depuis la fin 2012 ; l'utilisation de ces métadonnées est libre et gratuite sous réserve du maintien de la mention de leur source et de l'indication de leur date de récupération.

Plusieurs autres initiatives ont été prises par l'ABES au cours des dernières années pour le signalement et la gestion des accès aux ressources en ligne : avec **BACON** (Base de connaissance nationale), le réservoir de référence des fichiers KBART¹⁶ correspondant aux abonnements souscrits auprès des fournisseurs par les établissements, visant à améliorer la qualité des métadonnées produites par les éditeurs, avec le dispositif **CERCLES** qui permet aux bibliothèques volontaires de prendre en charge un corpus de documents électroniques et de proposer des corrections des notices, avant de les communiquer au fournisseur, plus récemment avec le chantier « **Signalement total** », l'objectif étant de « rendre plus aisé le travail des membres du réseau Sudoc en important massivement des corpus de métadonnées, d'affiner la qualité de celles-ci et de permettre leur usage toujours plus large »¹⁷.

2. Le SGBm, un outil à dimension nationale

Le projet de SGBm est né au tournant des années 2010-2011 : constatant que les coûts d'acquisition d'un nouveau système de gestion de bibliothèque (SIGB) et de maintenance étaient élevés, que les systèmes en place ne répondaient plus à leurs attentes, notamment pour la gestion des ressources électroniques et de leurs accès, plusieurs responsables de SCD, autour du PRES de Toulouse, ont trouvé intérêt à se regrouper pour lancer un cahier des charges de réinformatisation. Intéressée par ce projet, l'ABES qui voyait là un moyen de réduire le nombre de SIGB dialoguant avec le Sudoc (il y en avait 17 en 2012) et d'améliorer l'articulation entre le Sudoc et les systèmes locaux¹⁸, a proposé d'étudier la possibilité d'acquérir un système de gestion de bibliothèque mutualisé. Le projet SGBm a été lancé au cours d'un séminaire public tenu le 16 mai 2011, quelques jours avant les journées professionnelles 2011, et a d'emblée suscité un très vif intérêt de la part des professionnels¹⁹. A la demande de l'ABES, un groupe projet composé d'étudiants de l'ENSSIB a ensuite été chargé, en octobre, d'étudier le rôle possible de l'ABES pour mettre en place un SGB mutualisé. L'ABES a fait de ce dossier l'un des huit axes de son projet d'établissement, projet validé par les membres du conseil d'administration le 24 novembre 2011 :

¹⁶ Élaborée en 2010, la recommandation KBART - *Knowledge Bases And Related Tools* - bases de connaissance et outils associés - préconise un format dans lequel les éditeurs peuvent décrire puis mettre à disposition les métadonnées nécessaires à la gestion des accès aux ressources. Conçue à l'origine pour les métadonnées de périodiques, elle a été élargie aux livres électroniques dans la version de 2014.

¹⁷ Arabesques, juillet-août-septembre 2017, p. 22

¹⁸ Notamment pour éviter un certain nombre de tâches réalisées en doublon.

¹⁹ Les inscriptions libres au séminaire furent closes en quelques heures.

« Plusieurs bibliothèques envisagent de changer leurs systèmes locaux alors que des solutions de nouvelle génération arrivent sur le marché. Il serait économiquement et fonctionnellement cohérent que les établissements se regroupent pour ce type d'acquisition plutôt que de définir séparément leur cahier des charges et de négocier individuellement avec les fournisseurs. L'ABES engagera une collaboration avec ces bibliothèques pour proposer une solution mutualisée qui prendra en compte l'articulation du Sudoc avec les systèmes locaux. Le projet de système de gestion mutualisé est considéré comme une priorité par le conseil d'administration et le conseil scientifique. »

Au niveau de la contractualisation avec l'État, le contrat 2013-2017 mentionne bien le projet de SGBm parmi les projets de mutualisation.

En portant le projet SGBm, l'ABES annonce viser trois objectifs :

- fournir un système de gestion locale mutualisé aux bibliothèques des établissements membres du réseau Sudoc ;
- fournir, le cas échéant, un outil de découverte local associé au système de gestion ;
- garantir l'articulation entre le SGBm et les systèmes nationaux de signalement administrés par l'ABES pour les bibliothèques.

Côté bibliothèques, les principaux attendus de la mutualisation sont :

- la définition et l'expression des besoins ;
- l'organisation des workflows et l'interfaçage avec les nombreux outils de l'ABES et l'entrepôt de données (Sudoc) ;
- une rédaction du cahier des charges simplifiée ;
- le conseil juridique de l'ABES ;
- le regroupement pour l'achat à travers un groupement de commande afin d'optimiser les prix par un pouvoir de négociation renforcé vis-à-vis des fournisseurs.

2.1. Un projet long à mûrir



Le dossier démarre réellement durant **l'année 2012** à la suite de travaux et d'échanges divers à la fois au sein des établissements et à l'ABES : **durant cette phase d'étude**, l'ABES recrute un chargé de mission en avril et met en place un **comité technique** où sont réunis des professionnels de 24 établissements d'enseignement supérieur et de 5 membres du groupe EPRIST²⁰ ainsi qu'un **comité de pilotage**²¹. Parallèlement, deux études sont lancées : une sur l'impact technique, organisationnel et juridique de l'adoption conjointe par l'ABES et les établissements d'un système de nouvelle génération et une autre sur les outils de découverte. Les deux études sont livrées au **printemps 2013**.

L'étude d'impact, réalisée par l'ABES en lien avec les services documentaires, explore les enjeux du projet, les implications pour l'ABES et pour les établissements, les avancées et les risques d'une solution hébergée « dans les nuages ». Elle étudie trois scénarios :

- scénario 1 : faire migrer le Sudoc et le plus grand nombre de bibliothèques vers un système de gestion de bibliothèque (SGB) commun,
- scénario 2 : dans le cas où le SGB se révélerait incapable de gérer le catalogue Sudoc, maintenir un catalogue national commun aux différents SGB,

²⁰ EPRIST : association des responsables IST des organismes de recherche.

²¹ Le comité de pilotage est composé d'un président d'université, d'un directeur de grande école, du directeur de l'AMUE, d'un représentant de la MISTRD, d'un DSI, de deux représentants de l'ADBU, d'un représentant de Couperin, d'un représentant d'un réseau étranger, du directeur de l'ABES et du chargé de mission « projet SGBm ».

- scénario 3 : labelliser plusieurs SGB autour d'un système de catalogage commun.

La seconde étude, réalisée par le cabinet Pleiade Management and Consultancy²², analyse trois scénarios touchant aux outils de découverte.

Diffusées sur le site de l'ABES et présentées lors des JABES, les deux études ont été ouvertes à commentaires durant près de 2 mois, l'agence souhaitant recueillir l'avis des professionnels du réseau sur des évolutions considérées comme majeures.

Après avis du comité technique, du comité de pilotage et du conseil scientifique, le conseil d'administration de l'ABES, dans sa séance du 31 mai 2013, décide de retenir le scénario 2 de l'étude d'impact : migration des établissements volontaires vers un SGB de nouvelle génération, maintien d'un système de catalogage national commun aux différents SGB²³. Le principe du dialogue compétitif est également retenu.

Un appel à candidatures auprès des établissements intéressés est lancé dès l'été 2013. Une cinquantaine d'établissements manifestent leur intérêt pour le projet, **9 sont retenus comme sites pilotes** sur la base de leurs spécificités pour parvenir à une large représentativité des établissements (géographique, taille et nature de l'établissement).

Les 9 sites pilotes sont :

- université de Bordeaux (Service de coopération documentaire),
- université de Clermont-Ferrand,
- université de Lille 3 (en raison de la fusion des trois universités lilloises au 1^{er} janvier 2018, le SCD a reporté son projet afin de mener une réflexion concertée au niveau des établissements de l'université Lille-Nord-de-France),
- université du Littoral Côte d'Opale,
- université du Havre (rejoint a posteriori par les deux autres SCD normands Caen et Rouen, tous membres de la COMUE Normandie Université),
- BIU de Montpellier,
- université Paris Descartes,
- université de Toulouse,

²² Cabinet néerlandais spécialisé dans les sciences de l'information <https://www.pleiade.nl/consultancy.php>

²³ Sachant que le remplacement du système central CBS du Sudoc est différé, une étude complémentaire spécifique ayant été jugée indispensable.

- Universcience²⁴.

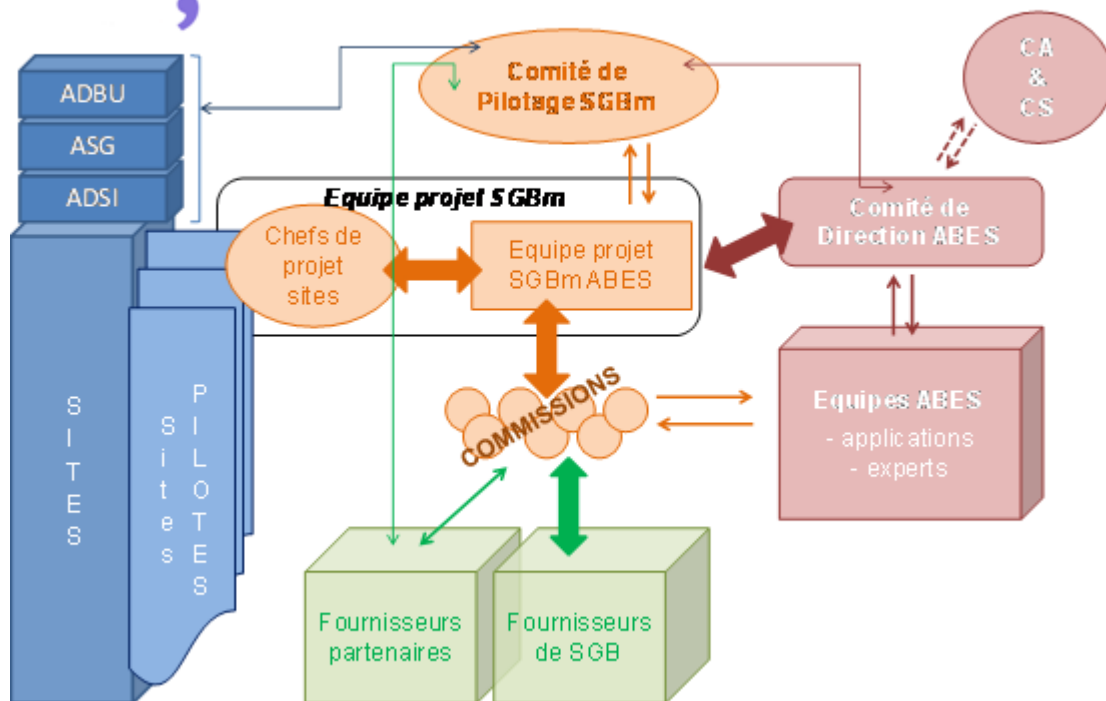
Un nouveau comité de pilotage²⁵ est constitué durant **la phase pilote** qui démarre alors. Deux groupes de travail - l'un sur le catalogage et la production de métadonnées pour accompagner la société Pleiade, l'autre, composé des sites pilotes et organisé en une dizaine de commissions - se réunissent régulièrement entre octobre 2013 et avril 2014, pour préparer, avec le chargé de mission et les experts de l'ABES, le cahier des charges et rédiger un programme fonctionnel commun nécessaire à la conduite des deux dialogues successifs : le premier portant sur les fonctions locales et la migration des systèmes locaux, le second centré sur les fonctions nationales. Plusieurs difficultés, fonctionnelles et juridiques (la signature d'un accord-cadre avec un unique fournisseur, un moment envisagé, n'a pu être, au final, retenue), étant apparues durant cette période, il est décidé de dissocier les deux dialogues compétitifs et de passer des accords-cadres multi-attributaires successifs afin que les fournisseurs soient régulièrement remis en concurrence.

46 établissements signent la convention constitutive du groupement de commande durant l'été 2014 (on trouvera la liste des établissements signataires en annexe 6). C'est le **30 janvier 2015** que l'ABES lance, au nom du groupement de commande, un avis public à concurrence en vue d'un dialogue compétitif avec les fournisseurs souhaitant participer à l'accord-cadre pour la mise en œuvre d'un outil de gestion de bibliothèques en mode service.

²⁴ Née du regroupement en 2010 du Palais de la découverte et de la Cité des Sciences, Universcience met à disposition du public dans la Bibliothèque des sciences et de l'industrie, un fonds de plus de 120 000 documents, livres, films. Elle doit en outre gérer une billetterie.

²⁵ Le comité de pilotage comprend un représentant du DISTRD, de l'IGB (à partir de mai 2016), de la CPU, de l'AMUE, de Cocktail, de l'ADSG, de l'A-DSI, du CSIER, de Couperin, de l'ADBU, d'EPRIST, le directeur et le chef de projet de l'ABES.

SGBm : Organisation visée



A l'issue de plus de 16 mois de dialogue compétitif qui mobilise de nombreux acteurs (en effet, afin d'élaborer les cas pratiques soumis aux fournisseurs et de contribuer efficacement aux activités d'un projet à multiples facettes, 8 commissions et 8 ateliers ont été constitués, chaque groupe travaillant à distance avec l'aide d'outils collaboratifs) autour des équipes projet, à l'ABES et dans les établissements, **un accord-cadre est signé en octobre 2016** pour une durée de 4 ans avec 4 fournisseurs :

- Decalog - Data management
- Ex-libris - Proquest
- Linagora - Biblibre
- OCLC

L'unique représentant de l'univers du logiciel libre Linagora - Biblibre a, peu de temps après, fait connaître sa décision de ne pas donner suite à sa proposition, ce qui est regrettable. Reste donc 3 fournisseurs susceptibles de répondre aux appels d'offre des différentes vagues.

« L'accord-cadre couvre la fourniture aux bibliothèques des établissements appartenant au réseau Sudoc et membres du groupement de commande d'un système de gestion locale mutualisé, la fourniture d'un outil de découverte local associé au système de gestion et l'articulation de ce système avec les systèmes nationaux pour les bibliothèques administrées par l'ABES. L'ensemble des services attendus est désigné sous l'appellation SGB mutualisé (SGBm). Les fonctionnalités sont découpées en grands ensembles : fonctions locales (acquisitions, circulation et accès aux documents, production de métadonnées, catalogue public et/ou découverte, workflows avec les applications locales, migration depuis les anciens systèmes) ; fourniture d'un guichet d'assistance et de documentation, d'un environnement de

formation distinct de l'environnement de production ; workflows avec les services nationaux gérés par l'ABES (Sudoc, IdRef...) »²⁶.

Les sites pilotes, répartis sur les trois premières vagues²⁷, lancent leurs consultations peu après sur la base d'un cahier des charges définissant leurs besoins spécifiques. Après analyse des offres et décision des différentes commissions, les **trois premiers marchés subséquents sont signés au printemps et à l'été 2017 pour une durée de 5 ans : c'est Ex-Libris - Proquest qui en est le titulaire**²⁸. Les déploiements dans les établissements concernés sont prévus dans les mois à venir. D'autres vagues d'établissements, à raison de deux par an, vont s'échelonner jusqu'en 2020.

Il aura donc fallu près de 7 ans pour que les premiers établissements puissent se réinformatiser à l'aide d'un SGB de nouvelle génération, dans le cadre de ce projet d'ampleur nationale.

Des raisons multiples peuvent expliquer la lenteur du processus :

- L'organisation et le pilotage du projet à un niveau national,
- La consultation continue du réseau des partenaires,
- Les études préalables menées pour accompagner la réflexion sur les plans techniques, économiques, juridiques, organisationnels,
- La complexité du projet (évolution de l'idée d'origine centrée sur un système d'information unique, l'organisation des différentes vagues),
- La procédure retenue, coûteuse en temps, du dialogue compétitif (22 mois),
- Les moyens humains, tant du côté de l'ABES que des services documentaires ; le renouvellement des chefs de projets.

Les sites pilotes ont contribué activement aux étapes successives du projet :

- Participation à la rédaction d'une étude d'impact (2012-2013),
- Participation à la rédaction d'un programme fonctionnel (2013-2014),
- Participation à la rédaction de cas pratiques (2014-2015),
- Participation aux auditions des fournisseurs (2015-2016).

²⁶ Termes de l'accord-cadre.

²⁷ 1^{ère} vague : université de Bordeaux; 2^{ème} vague : universités de Toulouse et Montpellier; 3^{ème} vague : universités de Caen, Clermont-Ferrand, Le Havre, Littoral, Rouen et Universcience.

²⁸ <https://fil.abes.fr/category/sgb-mutualise/> message du 24 juillet 2017.

2.2. Un co-pilotage du dossier

2.2.1. *Légitimité de l'ABES*

Quoique le processus soit largement entamé et les réalisations en cours, il n'est pas inutile de revenir sur la légitimité de l'ABES au sein du projet SGBm : était-ce le rôle de l'ABES de coordonner la réflexion sur les SIGB des établissements, en l'occurrence d'orienter vers un SGB commun ? D'autres porteurs auraient pu être choisis : l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) qui propose à tous les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, des outils, méthodes et services dans tous leurs domaines d'activité, Coktail, autre association qui œuvre dans le même domaine, ou encore Couperin pour la partie étude. Structurée en GIP, l'AMUE contribue à l'élaboration du système d'information des établissements et offre à ses membres²⁹ des logiciels adaptés, comme par exemple Apogée (gestion de la scolarité), Sifac (gestion financière et comptable), Harpège (gestion des ressources humaines).

Le contexte de départ ainsi que le positionnement de l'agence comme interlocuteur habituel et central des services documentaires permettent de mieux comprendre le rôle pris par l'ABES :

- le projet initial comprenait la rénovation complète des outils informatiques, un SIGB (unique) de nouvelle génération couplé avec le changement du système de catalogage centralisé, le Sudoc géré par l'ABES,
- l'ABES a mis en avant sa capacité à exercer des fonctions de conseil et à proposer une aide au choix des nouveaux logiciels documentaires, dans l'idée de parvenir à un progiciel commun aux bibliothèques universitaires avec des données partagées hébergées en mode « *cloud* », système constituant une nouveauté,
- pour l'ABES, il y avait là aussi une manière de comprendre son rôle d'animateur du réseau, ce qui a été bien accueilli par les intéressés, membres du réseau comme de l'AMUE, par ailleurs présente dans le comité de pilotage du projet SGBm.

2.2.2. *Une collaboration prometteuse*

Une des particularités du dossier SGBm est le co-pilotage assuré de concert par l'ABES et les établissements, l'ABES étant le porteur du dossier au nom des établissements. L'ABES a animé les échanges entre les membres du réseau intéressés par le projet (46 signataires du groupement de commande, 9 sites pilotes), apporté son expertise sur les aspects techniques et un conseil juridique. De leur côté, les services de documentation ont mis à disposition leurs propres experts et se sont investis dans toutes les étapes du chantier dès le début. Trois d'entre eux ont participé à la rédaction du programme fonctionnel autour du directeur de projet de l'ABES et des deux chefs de projet, l'un fonctionnel, l'autre informatique, mis au point le

²⁹ L'AMUE compte 180 adhérents, dont 75 universités et 105 établissements, écoles d'ingénieurs.

déroulement du dialogue compétitif et organisé le travail en commissions. L'organisation retenue au début du projet a su s'adapter au fur et à mesure des besoins apparus au cours du processus.

Discrétion, transparence et confiance réciproque ont été de mises tout au long du déroulement du chantier. Les échanges ont été nombreux et nourris entre l'ABES et les bibliothèques, mais aussi entre les professionnels des services documentaires eux-mêmes. De l'avis des membres de l'ABES, ce chantier a permis aux membres du réseau de mieux se connaître et de mesurer leur diversité.

Pour ce faire, dès le lancement du projet, un comité de pilotage a été constitué, des chefs de projet ont été désignés dans les établissements, des commissions fonctionnelles se sont constituées, des ateliers se sont mis en place, des groupes de travail composés de directeurs se sont réunis. Si l'ABES, et notamment son chef de projet, a été la grande organisatrice de ce vaste chantier, elle a laissé la main aux représentants des services documentaires dans l'animation des réunions et des débats rassemblant les intéressés répartis sur l'ensemble du territoire national soit physiquement, soit par le vecteur d'audio ou de visio-conférences.

Au niveau local, sur chacun des sites, les chefs de projet ont animé de nombreuses réunions afin de sensibiliser tous les services de l'université au projet (service informatique, service des marchés, service juridique, etc.) et organiser le travail de l'ensemble des bibliothèques et centres de documentation à réinformatiser. Dans la plupart des établissements, les équipes ont dû revoir et mettre en cohérence l'ensemble des données de leurs catalogues.

Au total ce sont plus de 200 personnes qui ont été mobilisées durant cette période préparatoire.

Aidée par un cabinet spécialisé, l'ABES a joué un rôle central sur les questions juridiques lors du dialogue compétitif ou dans la préparation des marchés subséquents en tant que support pour les bibliothèques et dans un travail de sécurisation des marchés publics avec les services juridiques des établissements : conservation et sauvegarde de la maîtrise des données autres que bibliographiques en mode *cloud* en dehors du territoire national, question de la signature juridique, etc.

Au final, et de l'avis de tous, le dossier SGBm a, jusqu'à présent, représenté pour l'ABES comme pour les établissements une période d'intense activité, mais aussi une collaboration exemplaire. Tous les agents impliqués se sont investis sans compter dans ce chantier, conscients des forts enjeux que pouvait représenter la réussite de ce dossier, dans sa phase première de l'appel d'offres.

La collaboration entre ABES et établissements doit se poursuivre après la mise en production des premiers SGBm, avec pour objectif la collaboration bibliothèque-service informatique, à travers 9 sous-projets :

- S1 : Préparation à la migration (PREMIG),
- S2 : Assistance aux marchés subséquents (ASSMAR),

- S3 : Formation et support (FORSUP),
- S4 : Sauvegarde nationale (SAUNAT) : à partir de 2018, liée à la mise en production du premier SGBm, maîtrise des données bibliographiques et autres en cas de changement de système ou de *cloud*,
- S5 : Intégration des applications nationales (INTNAT) : mutualiser les développements sur les connecteurs entre applications nationales (scolarité, finances),
- S6 : Coordination du recueil des besoins,
- S7 : Sécurité et données personnelles dans les applications,
- S8 : Synchronisation des échanges entre SGBm et Sudoc,
- S9 : Catalogage dans le Sudoc.

2.3. Une opportunité au service d'une stratégie des établissements

2.3.1. *L'occasion d'une visibilité accrue pour les bibliothèques universitaires*

Dans un contexte marqué par le passage des universités aux responsabilités et compétences élargies et des contraintes budgétaires fortes, chaque responsable de bibliothèque doit justifier et défendre ses crédits. En dehors de la masse salariale des personnels, le coût de la documentation électronique, en progression chaque année, représente l'essentiel des dépenses de fonctionnement des bibliothèques. Les ressources acquises, en dépit de leur richesse et de leur qualité, restent souvent sous-exploitées. La priorité des directeurs est de donner aux différentes catégories d'utilisateurs une lisibilité et un accès optimal à cette documentation, objectif sous-tendu par la qualité de la coordination entre le niveau local et le niveau national. L'action cible plus particulièrement l'amélioration des services aux chercheurs, principaux utilisateurs des ressources en ligne : qualité du signalement et de l'accès à l'information électronique, bases de connaissance, bibliométrie, valorisation de la production documentaire scientifique des établissements.

Les relations ABES/bibliothèques/établissements, centrées sur les questions bibliographiques et documentaires, ont progressivement évolué vers des relations plus étroites au niveau des universités/sites avec la nécessité d'interfaçage des différents systèmes d'information gérés par les services centraux (scolarité, finances, recherche, informatique). Cela a été le cas à partir de 2006, lorsque l'ABES a mis en place l'application nationale Star pour le signalement et l'archivage électronique des thèses de doctorat. Après avoir travaillé avec l'AMUE et l'association Cocktail afin de récupérer dans Star les données des applications scolarité, elle a collaboré avec les directions informatiques (DSI), les services juridiques et les directions générales des services (DGS) et s'est efforcée de s'adapter à leurs modes d'organisation. Chaque établissement a ouvert un espace collaboratif accessible à tous

les acteurs du circuit des thèses (doctorant, école doctorale, scolarité, SCD). Le dépôt de la thèse électronique est devenu obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2016, ce qui renforce l'obligation de travailler sur les connexions de systèmes.

Il n'en reste pas moins que les échanges entre la plupart des SCD et des DSI sont insuffisants. L'ABES et le SGBm sont peu connus au-delà d'un cercle restreint de personnes, souvent présentes dans le conseil d'administration de l'ABES ou le comité de pilotage du projet. Le positionnement du SCD a été longtemps en marge de l'écosystème de l'université, en raison d'un fonctionnement trop indépendant par rapport aux autres services, lié essentiellement à la gestion ministérielle directe du budget (crédits documentaires fléchés) et des ressources humaines. Ce défaut d'intégration est en cours de révision. De son côté, le SGBm peut contribuer à accélérer l'intégration dans la mesure où il doit être une brique du système d'information global de l'université ou de l'établissement et que la plupart des DSI ont à cœur de rationaliser et de simplifier les processus d'authentification pour tous les usagers (enseignants-chercheurs, étudiants).

2.3.2. Une opportunité pour réviser l'organisation interne

La place primordiale prise par les ressources en ligne dans l'offre documentaire des bibliothèques des universités (67% des budgets d'acquisition ont été consacrés à l'électronique en 2015 selon l'enquête annuelle ESGBU) a conduit les services documentaires à réviser leur organisation interne. Le développement de l'électronique a en effet conduit à une plus grande transversalité au sein des bibliothèques, le service chargé des ressources électroniques devant avoir une vision globale et veiller à la fois sur les aspects scientifiques (définir, en relation avec le conseil scientifique de l'université, les ressources prioritaires à maintenir ou acquérir compte tenu des besoins des enseignants-chercheurs et des moyens susceptibles d'être mobilisés), administratifs (aspects budgétaires et juridiques) et techniques (garantir des accès pérennes sur place et à distance aux différentes ressources, veiller à assurer leur promotion dans le catalogue ou à travers divers outils). Si quelques établissements ont d'ores et déjà remis en cause l'organisation antérieure **en rapprochant acquisition et signalement des ressources**, qu'elles soient imprimées ou électroniques, d'autres comptent profiter de la réinformatisation et du déploiement du SGBm pour installer une organisation de ce type.

En termes de compétences, l'objectif de nombreuses bibliothèques est aussi de faire évoluer les fonctions des agents pour les adapter mieux aux besoins actuels des services. L'enquête effectuée par l'ABES au printemps 2017 révèle que, dans près de 60 % des bibliothèques, les agents de catégorie A prennent une part active au travail de signalement. Plusieurs chefs de service souhaiteraient les voir affectés de manière prioritaire sur des fonctions d'encadrement ou de gestion de projet, correspondant mieux à leur statut : le déploiement du SGBm peut constituer une occasion de changer des habitudes anciennes et de travailler différemment.

2.3.3. *Et adapter les compétences*

Le signalement des ressources en ligne exige de nouvelles compétences au sein des équipes. La majorité des personnels étaient formés jusqu'à il y a peu au catalogage des documents physiques sous format MARC et à la récupération d'éléments de notices bibliographiques dans les réservoirs nationaux ou internationaux. Désormais, il s'agit également pour les catalogueurs de récupérer des métadonnées externes, en provenance des éditeurs ou agrégateurs et de se concentrer sur le contrôle de données disparates, dans des formats multiples et à la qualité variable. Le niveau de description allant jusqu'à l'article de périodique ou au chapitre de monographie, et les corpus étant nombreux, les données à traiter sont massives. Les mises à jour continues rendent l'exercice laborieux et complexe, malgré des traitements opérés par lots. **La priorité devient l'indexation des contenus et l'enrichissement des autorités.**

La production des métadonnées est, on le voit, répartie entre plusieurs acteurs. L'ABES peut contribuer à l'amélioration de ces flux (c'est là l'objectif de BACON, du *hub* de métadonnées pour les ressources ISTEEX), les établissements peuvent coopérer entre eux et mutualiser leurs moyens mais la tâche reste importante. Si les équipes concernées par cette activité sont sans doute plus réduites en taille qu'à l'époque antérieure, les compétences requises sont nouvelles et exigent une technicité sans cesse mise à jour : elles nécessitent des formations mais aussi un accompagnement régulier de la part d'experts, qu'ils soient à l'ABES ou au sein des équipes des bibliothèques.

3. **Le SGBm comme levier pour refonder la coopération entre l'ABES et le réseau ?**

3.1. **Un bilan global de la coopération positif**

« L'ABES situe son action sous le principe de la subsidiarité : relève du niveau national ce qui ne peut être réalisé localement ou bien ce qui apporte une réelle plus-value au niveau local. C'est là que la mutualisation prend tout son sens : l'ABES mutualise les forces et les énergies et les met en cohérence »³⁰.

La notion de réseau était placée au cœur des missions de l'ABES dès sa création en 1994. Dans les faits, **la dimension collective du réseau est fortement ancrée dans les pratiques des services de documentation ainsi que dans l'identité et la culture professionnelles des bibliothécaires.** L'ABES joue un rôle fédérateur pour les bibliothèques des universités et des établissements français de l'ESR et, en retour, celles-ci sont engagées dans la coopération, au premier chef dans le quotidien de l'alimentation du Sudoc, mais aussi, en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité, dans les différents projets proposés au réseau par l'ABES. La pertinence du réseau est à mettre en regard de son périmètre actuel (1 575

³⁰ Cité dans la présentation du Groupement français de l'industrie et de l'information (GFII) dont l'ABES était adhérente : <https://www.gfii.fr/fr/adherent/abes>

bibliothèques déployées dans le Sudoc) et d'une attractivité qui ne se dément pas avec des nouvelles entrées régulières.

Parmi les **fonctions centralisées de l'ABES**, le portage administratif de groupements de commandes pour l'achat de ressources électroniques au profit des établissements et la gestion des acquisitions en licence nationale, sont des services mutualisés essentiels.

A côté des formations dispensées par les organismes spécialisés comme l'ENSSIB et les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation (CRFCB), l'ABES assume une part de **l'animation du réseau sur les aspects bibliographiques et de culture professionnelle** : élaboration de contenus, formations à distance, journées d'étude, publication de la revue *Arabesques* et de billets de blog sur son site. Les services documentaires disposent ainsi d'une offre de formations particulièrement riches, sur place ou à distance, et de multiples possibilités d'échanges avec leurs pairs.

Les partenaires sont eux aussi forces de proposition pour ouvrir de nouvelles perspectives au réseau et développer des outils. L'ABES a accompagné des projets initiés par des établissements, comme le projet d'un ERMS³¹ national à l'initiative de Couperin et d'un groupement de cinq sites pilotes malheureusement sans suite³², ou le projet SGBm qui procède également de cette démarche.

Les membres du réseau profitent également du poids et de la visibilité de l'agence. L'ABES est l'interlocutrice privilégiée des partenaires institutionnels de l'IST et travaille avec eux sur des mutualisations dans différents domaines qui concernent directement le réseau : l'INIST, le CTLes (plans de conservation partagée ; Collex-Persée), le consortium Couperin (acquisitions ISTEEX) et l'association professionnelle ADBU (notamment à travers la commission permanente SSI et des enquêtes).

L'ABES s'investit dans **des dossiers au niveau national et international, en particulier le travail sur les référentiels et les normes.** Avec la BnF, elle collabore sur deux grands chantiers, la transition bibliographique (qui se prolonge au niveau européen) et le Fichier national des entités (FNE), projet de référentiel national d'autorités s'appuyant sur le web sémantique. Elle a géré l'intégration des notices de la base des autorités du catalogue Sudoc, IdRef, au réseau mondial des autorités VIAF (Fichier d'autorités virtuel international), un projet de recherche porté initialement par OCLC et les bibliothèques nationales allemande,

³¹ Electronic resource manager system (ERMS) : logiciel gérant les ressources électroniques sur tout leur cycle de vie (repérage, sélection, évaluations, acquisition, maintenance, accès selon les contrats de licence, statistiques). Il est en relation avec les autres briques du Système d'information documentaire. Adossé à une base de connaissance, il facilite le catalogage des ressources électroniques à l'unité et la gestion des états de collection des périodiques.

³² Le projet a été abandonné en janvier 2011 après un an de portage du marché par l'ABES faute de prestataire répondant au cahier des charges. Il correspond à un vrai besoin des établissements.

américaine et française, devenu depuis un service ouvert et gratuit d'OCLC³³ qui comprend également l'ouverture d'une interface web et de web services pour le réseau de l'ABES.

Enfin, l'ABES participe à des projets de recherche susceptibles d'avoir des retombées directes pour le réseau, tels que SudocAD³⁴ en 2010-2011 (automatisation de la génération des liens entre un corpus de métadonnées bibliographiques et le référentiel IdRef) ou dernièrement le projet Qualinca pour la production de métadonnées et de liens de qualité achevé en 2016.

3.2. Le projet SGBm, une expérience à capitaliser

3.2.1. *Quels changements dans les relations ABES-établissements ?*

Le projet SGBm a été porté par l'équipe projet de l'ABES et les 9 sites pilotes et suivi par 46 établissements signataires du groupement de commande (ce qui correspond, selon le rapport d'activités 2016 de l'ABES, à près de 60% des services documentaires de l'enseignement supérieur). L'ampleur de la participation fait de ce projet un élément clef des relations entre le réseau et l'ABES.

- **Pour les établissements sites pilotes comme pour l'ABES : une indéniable montée en compétence**

Développer les compétences globales des membres du réseau est l'un des objectifs de l'ABES. **Au sein des sites pilotes comme de l'ABES se sont développées des compétences fortes sur le plan technique, financier, sur la question de la propriété intellectuelle et aussi en termes de gestion de projet, d'utilisation de nouveaux outils collaboratifs et d'appréhension des enjeux.** L'ABES a mobilisé sa juriste contractuelle sur le projet. À la maturité de l'ABES répond la maturité des sites pilotes très dynamiques, capables de porter des projets avec une grande autonomie. Il serait intéressant de pouvoir mobiliser ces acquis pour les prochaines vagues d'établissements du groupement de commande qui entreront dans la phase de projet.

- **La capacité à déléguer et à travailler en partenariat**

Les commissions ont été animées par des experts des sites pilotes et non par l'ABES, ce qui a permis aux SCD de se forger une culture (appréhension du métier et de sa modélisation) et de développer de nouvelles relations entre établissements. Avec le projet SGBm (mais également à travers la mise en œuvre d'autres projets comme les CERCLES Sudoc ou BACON), l'ABES

³³ L'intégration a eu lieu en 2012. Aujourd'hui, près de 3 millions de notices IdRef sont présentes dans VIAF, qui demeure une base de données ouverte, puisque ses données sont désormais placées sous la licence ODC-By : Open Data Commons Attribution License, soumise à la seule condition de mention de la source VIAF.

³⁴ En 2010 et 2011, l'ABES a mené un projet de recherche en collaboration avec des spécialistes en représentation de la connaissance (intelligence artificielle), l'équipe GraphIK du Laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRMM).

est passée d'une organisation pyramidale constituée de ses divers correspondants spécialisés (Sudoc, Star, etc.), à un réseau horizontal de compétences instaurant des relations de pair à pair et d'une ère de « faire pour » à une ère de « faire avec ».

- **Des outils et une méthodologie renouvelés**

- **Des outils adaptés** : l'ABES a ouvert un espace partagé pour travailler de manière collaborative avec des partenaires dispersés sur différents sites (par exemple sur les cahiers des charges). Puis, la solution Google Drive, outil privé gratuit hébergé dans le *cloud*, a été étudiée et retenue³⁵ pour le travail collaboratif (jusqu'à 200 personnes raccordées) sur les documents partagés et le stockage des informations et fichiers lourds dans un espace accessible à tous. Les visioconférences ont été développées comme les audio-conférences, car elles permettent d'impliquer le maximum de personnes dans une formule souple. L'ABES a aussi utilisé un outil d'évaluation du temps de travail intéressant pour mesurer l'implication du réseau (par exemple le dialogue compétitif aura mobilisé 1 130 jours-homme).

- **La méthodologie** : le chef de projet ABES a **mis en place une structure de projet** associée au **procédé de petites enquêtes et de sondages** auprès des chefs de projet établissements pour les prises de décision. L'intégration du sondage dans la pratique quotidienne a répondu à la problématique de gestion d'un groupe nombreux (28 personnes) : informer en temps réel, définir une position commune et procéder à la validation, par l'ABES, sur les décisions prises à la majorité par le groupe, traduisant un fonctionnement très démocratique. Dans ses relations avec la communauté, l'ABES entend rester dans son rôle d'animateur d'un réseau qui doit prendre ses propres décisions. De l'avis des participants, ce dispositif a relayé de manière satisfaisante les questions du groupe projet et permis des prises de décision concertées.

- **La création d'un lien fort avec l'ABES et entre partenaires sites-pilotes**

Le sentiment d'appartenance au groupe des chefs de projet, à travers les échanges et les collaborations, s'est doublé d'un sentiment de responsabilité vis-à-vis du réseau avec une incitation forte à valoriser le travail pour la communauté. La reconnaissance du travail accompli s'est aussi traduite par le versement d'une subvention spéciale de 900 K€³⁶ aux 9 sites pilotes, qui, si elle ne couvre pas la totalité des frais, a eu son importance sur le plan matériel mais aussi symbolique.

- **Des modalités d'échanges révisées**

Les modalités d'échanges entre l'ABES et les bibliothèques ont été longtemps placées sous l'angle de la technique et ont privilégié les relations directes entre techniciens de l'ABES et techniciens des services documentaires, essentiellement les catalogueurs. **Le projet SGBm a permis de pointer les circuits qu'il convenait d'améliorer, en particulier la nécessité**

³⁵ Avec une inquiétude concernant l'hébergement sur un serveur situé aux USA, la question de la confidentialité et l'absence d'archive dans Google Drive, mais la décision avait été prise en connaissance de cause.

³⁶ Prise en charge à égalité par le ministère et l'ABES.

d'une double approche stratégique et technique. La relation avec les « techniciens » chefs de projet, marquée d'évidence, a été suivie de l'intégration aux discussions des directeurs intervenue lors de la phase pilote 2014-2016. Or, une appropriation plus complète du projet, à la fois par le service documentaire et sa tutelle, passe par l'implication précoce des directeurs. C'est à eux que revient le soin d'assurer l'explication stratégique auprès de l'équipe présidentielle et la vulgarisation du projet auprès de leurs propres équipes.

- **Un nouveau positionnement de l'ABES par rapport au réseau**

Comme le souligne son directeur, le projet SGBm a permis à l'ABES de développer une nouvelle approche à la fois plus collective et plus interactive avec le réseau, alors qu'auparavant étaient privilégiées les relations individuelles avec chaque service documentaire. Parallèlement, la diversité interne du réseau a été mieux appréhendée par l'ABES.

- **Pour les établissements hors groupement de commande, une volonté de les tenir informés du projet mais une communication insuffisamment préparée**

En vertu de la transparence voulue par l'ABES, « **Notre réseau est le réseau Sudoc avant d'être le SGBm** », l'ensemble de la communauté a pu suivre les échanges, les réflexions, l'évolution des méthodes de travail à travers les communiqués, l'information diffusée sur le site web de l'ABES³⁷, les journées d'étude, à l'exception des données confidentielles liées aux marchés.

Si certains établissements ont su en tirer des retombées positives comme un argumentaire vis-à-vis de leurs présidents et DGS sur la nécessité d'évoluer vers un système informatique plus performant afin de suivre les évolutions technologiques engagées par l'ABES, d'autres ont pu se sentir insuffisamment informés en dépit des efforts de l'ABES.

Dans un entre-deux où ils se sont retrouvés quelque peu livrés à eux-mêmes, **les établissements hors SGBm se sont interrogés sur leur propre évolution et leur devenir au sein du réseau** : l'ABES continuera-t-elle à entretenir l'interfaçage avec les systèmes plus anciens, n'y a-t-il pas un risque de gestion d'un système à deux vitesses, quelles seraient les conséquences du choix d'un SIGB de nouvelle génération mais hors SGBm ? Ces questions ont sans doute été insuffisamment débattues en parallèle avec les intéressés.

La formule du groupement de commande n'autorise pas l'entrée de nouveaux membres une fois la composition du groupement achevée. **Si l'ABES envisageait de relancer un second groupement de commande, elle ne pourrait le faire avant 2020**, au terme de l'accord-cadre. Quelle solution reste-t-il alors pour les établissements placés devant une urgence de réinformatisation sinon de se tourner vers un appel d'offres individuel ?

³⁷ Notamment le blog dédié au SGBm qui a été alimenté jusqu'en janvier 2015 avant l'ouverture du dialogue compétitif avec les fournisseurs retenus par l'appel d'offre.

3.2.2. *Un instrument pour réaffirmer le positionnement de la bibliothèque dans son établissement*

En dehors de quelques situations particulières et malgré une évolution positive, l'existence et les missions de l'ABES restent encore trop méconnues dans les universités ; si les DSI semblent les mieux informés du rôle central de l'agence pour les services documentaires, la situation est inégale sur le territoire.

Le SGBm, projet cohérent d'ampleur nationale, bien articulé avec les enjeux de qualité des données et d'insertion dans les programmes nationaux et européens, pourrait être un instrument efficace pour contribuer à affirmer politiquement la place des SCD au sein de l'université (plaidoyer pour moderniser le système d'information ; investissement en tant que site pilote).

Pour les sites pilotes, le groupement de commande et la procédure de dialogue compétitif ont permis **une maîtrise des coûts**, avec parfois des gains importants par rapport aux prévisions budgétaires initiales. **Le SGBm, en tant que projet structurant, facilite un nouveau positionnement du directeur du SCD au sein de sa structure** : c'est le cas pour la fusion des universités à Sorbonne Paris-Cité ou de la COMUE Normandie Université, l'outil informatique pouvant aider concrètement au rapprochement des structures documentaires. De son côté, la bibliothèque de l'université du Littoral a acquis une nouvelle légitimité grâce à ce projet « de niveau national » présenté au président de l'université, ce qui a permis à la bibliothèque d'instaurer un dialogue avec la DSI dans le but d'optimiser le système acquis. Le SGBm a été une opportunité pour fluidifier la relation au plan local. Grâce au soutien du ministère, de l'ABES et à son rôle de site pilote, la bibliothèque se trouve confortée et le SGBm a engendré une nouvelle dynamique sur d'autres projets, comme le portail et l'accès aux ressources de l'université.

Les SCD peuvent être des services pivots dans les universités à la condition que le système documentaire soit interfacé avec tous les autres systèmes de gestion des ressources humaines, de gestion financière et comptable (Harpège, SIFAC, etc.)³⁸. Les DGS prennent conscience que l'ABES est un acteur clef dans ce dispositif, en raison de l'interfaçage déjà opérationnel notamment avec Star, et que les bibliothèques ont, sur cette question, une expérience appréciable. Parmi les sujets communs identifiés, les services aux usagers, l'authentification unique, les profils d'usagers, la valorisation de la production pédagogique et scientifique. Le SGBm est l'une des briques du schéma directeur ou du schéma numérique d'une université.

Grâce à l'expertise acquise au cours des diverses phases du dossier SGBm, les chefs de projet des sites pilotes pourraient être des relais efficaces auprès des instances de la CPU et des associations des DSI et des DGS.

³⁸Par un annuaire de type LDAP (Light Directory Access Protocol) par exemple, qui gère les données d'authentification et les droits d'accès en centralisant les informations et permet la connexion d'applications clientes par le biais d'un protocole standardisé.

Avec le SGBm, l'ABES devrait être progressivement mieux identifiée par les universités en tant qu'agence nationale et comme l'interlocuteur référent pour les bibliothèques.

3.3. Au-delà du SGBm, une réflexion globale sur la coopération

L'ABES a la responsabilité d'animation d'un réseau de 162 établissements hétérogènes de par leurs tutelle, environnement, taille, pratiques de catalogage, capacité à aller vers l'innovation et à mobiliser des équipes.

Aujourd'hui, les attentes des bibliothèques vis-à-vis de l'ABES sont de **passer d'une « logique de collection » à une « logique de services »**³⁹ à destination de l'utilisateur final : services à l'enseignement et à la recherche (notamment par un travail sur la qualité des référentiels), gestion des ressources électroniques et de leurs accès, identification et valorisation de la production scientifique des établissements. La question des usages est au centre des préoccupations des établissements comme de l'ABES.

Chaque établissement inscrit désormais son développement dans une dynamique régionale, nationale, voire internationale. L'ABES, qui bénéficie d'une reconnaissance indiscutable comme opérateur national et partenaire international, peut jouer là un rôle essentiel pour coordonner les travaux et articuler les différents niveaux.

3.3.1. Partager une vision globale et stratégique

Comme le résume la commission SSI de l'ADBU, le réseau est en attente de grands axes structurants pour le travail de chacun. Le rôle prescripteur de l'ABES auprès du réseau n'est pas remis en question, il est même souhaité. Si les bibliothèques lui font confiance pour la transition bibliographique, par exemple, **elles attendent une vision globale et stratégique** sur la question de l'adaptation du code RDA en France. D'une part, pour être en phase avec la direction prise pour le catalogue commun (s'agit-il en priorité d'améliorer les données des ressources électroniques ?), d'autre part pour s'organiser en interne (formation des agents, communication, priorisation des chantiers).

La question du recouvrement entre le Sudoc et les catalogues locaux, et donc de l'exhaustivité du catalogue commun pourrait aussi faire l'objet d'une concertation. L'absence d'exhaustivité du catalogue Sudoc provient de la libre décision laissée aux bibliothèques d'y intégrer ou non certains documents⁴⁰ (littérature grise, mémoires, ressources pédagogiques numériques, tutoriels, usage de la base Calames comme un silo à part, difficulté de cataloguer certaines ressources en Unimarc). L'exhaustivité du signalement des documents physiques n'est pas non plus assurée au niveau du Sudoc qui n'intègre pas la gestion locale des exemplaires (pas de signalement des exemplaires multiples). Certains services font aussi ce choix pour des documents qui ne leur paraissent pas pertinents au niveau du réseau ou par

³⁹ Cette attente forte a été reprise dans la communication du directeur de l'ABES aux JABES 2016.

⁴⁰ Une pratique qui concerne 88,9% des 162 établissements Sudoc, selon la Synthèse de l'usage professionnel du Sudoc, disponible sur le site de l'ABES : <https://fil.abes.fr/2017/05/22/enquete-usage-professionnel-du-sudoc-2017-publication-de-la-synthese-des-resultats/>.

souci d'économie, en lien avec le système de redevance actuel (voir 3.4.3). Inversement, l'ABES n'intervient pas dans la gestion locale des établissements, avec pour conséquence une absence de synchronisation et un décalage entre le niveau local et le niveau national des catalogues (les mises à jour intégrales comportant les enrichissements du réseau, des CERCLES et de l'ABES et du dédoublement ne sont le fait que de 33% d'établissements⁴¹). L'une des actions inscrites au programme de l'ABES est de mettre en œuvre la remontée automatique des données d'exemplaires des systèmes locaux dans le Sudoc afin de les mettre au service de la politique nationale (conservation partagée, cartographie...).

Le signalement de la documentation électronique est l'un des chantiers prioritaires pour le réseau. Dans l'articulation du projet développé par l'ABES, le *Hub*, qui alimente BACON la base de connaissance nationale en métadonnées, et le SGBm doivent concourir à faciliter le signalement des ressources électroniques et leur qualité. Les gestionnaires de données des SCD espéraient y retrouver leurs acquisitions numériques courantes, mais les premiers traitements massifs ont jusqu'à présent porté en priorité sur les collections acquises en licence nationale.

Les orientations importantes touchant le réseau doivent faire l'objet d'une réflexion commune et trouver place dans le **projet d'établissement quinquennal 2018-2022** de l'ABES actuellement en cours de rédaction. Les 28 et 29 septembre 2017, un séminaire a réuni le personnel de l'ABES pour deux journées de réflexion collective. **Il est prévu que le projet soit ensuite partagé et enrichi par un dialogue avec les réseaux, les partenaires et les instances de gouvernance de l'ABES.**

3.3.2. *Mieux prendre en compte les attentes des bibliothèques*

Depuis la dissolution de l'AURA, la commission permanente SSI de l'ADBU agit comme le porte-parole des services documentaires adhérents de l'association auprès de l'ABES et elle est son interlocuteur privilégié. Comptant 14 membres, dont beaucoup de directeurs de SCD, elle est fortement impliquée dans le projet SGBm. L'ABES et la commission SSI entretiennent des échanges réguliers mais insuffisants en regard des besoins et de la complexité des enjeux actuels. L'association récente de la commission aux manifestations de l'ABES témoigne d'un changement dans la reconnaissance de son rôle (Knowledge Café des JABES 2017). Le congrès annuel de l'ADBU est l'occasion de rendre compte des travaux des différentes commissions et de dialoguer entre établissements.

La commission SSI reconnaît n'être pas réellement représentative de la diversité du réseau, même si elle essaie de relayer les différents points de vue des partenaires auprès de l'ABES. Elle plaide pour une mobilisation active des services documentaires, notamment sur le projet d'établissement ABES afin qu'il soit adapté aux besoins du réseau (faire remonter les attentes, discuter des objectifs communs).

⁴¹ Voir les résultats de l'enquête « usage professionnel du Sudoc 2017 » publiée par l'ABES et disponible sur son site <http://www.abes.fr/content/search?SearchText=enquete+sudoc+2017>

▪ Des questions techniques

- Des outils récents et de nouvelles pratiques : le **Hub de métadonnées, la Base de Connaissance Nationale (BACON) et la mission « Signalement total »**

Complémentaire du SGBm, le *Hub* est un outil qui vise à « améliorer les données en qualité et en quantité dans l'environnement ouvert du web ». Il procède par la réutilisation des métadonnées fournies par les éditeurs pour signaler l'énorme masse et les flux de la documentation électronique, en collaboration avec la plateforme ISTEEX pour les périodiques et livres électroniques acquis en licence nationale. Grâce au *Hub*, l'ABES doit pouvoir opérer des conversions de formats et redistribuer à tous les établissements des métadonnées de qualité - enrichies, structurées, interconnectées avec d'autres bases - récupérées dans n'importe quel format auprès des éditeurs.

L'équipe BACON de l'ABES est l'interlocutrice des éditeurs et construit avec eux, l'amélioration à la source des données. Au terme du processus, un label « BACON » est attribué, gage de la qualité des fichiers. L'ABES travaille aux échanges de données entre BACON et le Sudoc (BACON n'est pas alimenté par le réseau actuellement).

Lancée en 2017 pour un an, la mission « Signalement total » a pour objectif de faciliter le travail dans le Sudoc à tous les niveaux, de la production de données à leur utilisation. Ce projet nécessite de trouver les meilleures sources pour les métadonnées, soit auprès des éditeurs, soit auprès des agrégateurs (identification de corpus), d'automatiser des traitements (stratégie d'import des données) et de mettre à disposition des moyens pour faciliter la réutilisation des données. La mission s'appuie sur le dispositif CERCLES BACON pour l'analyse et l'enrichissement des données. L'ABES met tout en œuvre pour que le futur Sudoc soit en capacité d'offrir une quantité significative de données lors de la mise en service des premiers systèmes déployés via le SGBm. Actuellement, les établissements n'ont pas le sentiment d'avoir une connaissance exacte de la volumétrie des bouquets et ressources électroniques du Sudoc, malgré des informations disponibles dans le Guide méthodologique en ligne.

- **L'articulation avec les outils existants** et les échanges entre les systèmes locaux et les services gérés par l'ABES au plan national (le Sudoc, le *Hub*, IdRef, etc.).
- **L'empilement des produits et des applications**, « briques » développés au fur et à mesure des besoins du réseau. L'ABES a développé un éventail de produits différents (Star, Calames, Colodus, etc.) sans qu'ils soient reliés entre eux. Toutes ces applications nécessitent des développements particuliers sous la forme de dizaines de micro-workflows (200). Les bibliothèques constatent qu'il leur est impossible de s'approprier la totalité des applications. En la matière, l'ABES travaille à l'urbanisation de son système d'information (SI) pour mettre en cohérence l'ensemble de ses outils et son organisation informatique.
- **L'amélioration des processus de travail** pour éviter la double saisie et pour réaliser l'adéquation entre le Sudoc et les catalogues locaux ainsi que leur synchronisation.

- Une **nouvelle interface de catalogage pour remplacer WinIBW**.
- Un **service accessible en continu** pour gérer les problèmes liés au fonctionnement des applications et surtout **la priorisation des demandes au guichet ABESstp** encore à définir.
 - **Des questions de fond**
- **La priorité du point de vue de la SSI et du réseau est une meilleure prise en compte des ressources électroniques** à la fois pour le signalement et l'accès. Le logiciel du Sudoc doit évoluer comme les SIGB des bibliothèques évoluent, CBS doit permettre un signalement collectif et total.
- **Les services documentaires attendent donc un meilleur service au regard du coût important de l'outil commun CBS**, le cœur du Sudoc (800 K€ par an). L'outil de catalogage n'est pas adapté au traitement fluide et simplifié des ressources électroniques, alors qu'il s'agit précisément du domaine où les besoins sont criants et en constante augmentation. La multiplication des outils performants proposés sur le marché (SIGB et bases de connaissance associées) peuvent limiter très radicalement l'intérêt de participer au Sudoc, du moins sur cet aspect de signalement des ressources et d'accès. Dans le cadre de l'autonomie des établissements, l'aspect budgétaire pourrait aussi orienter les décisions.
- **Les services documentaires attendent le second volet du projet SGBm** : tel qu'il a été conçu, il associait la mutualisation à un niveau national, d'une part de l'outil SGBm (la réinformatisation), d'autre part du signalement des ressources électroniques (la question du *Hub*, de BACON et de l'ouverture des métadonnées). En dépit des efforts menés par l'ABES pour associer les établissements à la sélection des corpus traités par BACON pour le *Hub*⁴², le résultat actuel ne satisfait pas les utilisateurs. Une des revendications principales porte sur **une prise en charge centralisée du suivi des plateformes des éditeurs**, qui changent les accès à leurs ressources (modifications des url) et remettent en question les liens faits par les établissements.
- Co-producteurs d'une part importante des données du Sudoc, les établissements souhaitent **conserver, d'une part la maîtrise de leurs données, et d'autre part la maîtrise des coûts des opérations et services supplémentaires** que l'ABES serait susceptible de demander pour eux au prestataire OCLC.
- L'importance du nombre d'établissements rattachés au groupement de commande SGBm fait naître **la crainte d'un réseau à plusieurs vitesses**, avec d'un côté un groupe significatif d'établissements partageant des outils de dernière génération facilitant le renforcement de la mutualisation entre eux (et focalisant l'intérêt de l'ABES vu leur

⁴² Décembre 2015 : Bilan du programme de travail BACON mené avec les établissements sur leurs priorités de traitement des ressources électroniques des éditeurs francophones. Juin 2016 : Bilan d'étape sur le périmètre couvert. Avril 2017 : traitement de fichiers francophones et non francophones des groupements de commandes (priorisé sur la base du nombre d'établissements acquéreurs). Juillet 2017 : Traitement des acquisitions ISTEEX.

nombre) et de l'autre des établissements hors SGBm qui courent le risque d'être marginalisés par leurs solutions individuelles. Quelle sera donc la réalité du réseau et la part de mutualisation qui pourra être préservée ?

3.3.3. Associer les services documentaires aux processus informationnels et décisionnels

L'ABES avait envisagé de remplacer l'outil CBS d'OCLC, en voie d'obsolescence. Le projet initial de lier étroitement le Sudoc au projet SGBm a été abandonné - décision validée lors du conseil d'administration de l'ABES en mai 2014 - après un long processus de travail et de concertation avec les sites-pilotes. L'ABES avait notamment relevé la complexité à mener ce chantier de front avec tous les autres projets engagés et les risques représentés par une solution unique⁴³. **La décision de conserver le logiciel cœur du Sudoc, CBS et sa base dans une nouvelle version (CBS8), a cependant surpris les membres du réseau**, cette réorientation suscitant de leur part un questionnement quant à la qualité de l'outil de catalogage, notamment pour le signalement des ressources numériques, et à ses capacités d'évolution et d'interfaçage. Il est vrai que l'engagement du fournisseur de continuer à maintenir et à actualiser l'outil a donné de nouvelles perspectives au projet Sudoc2. Les bibliothèques attendaient d'être mieux associées à cette décision, même si elles ont été consultées par la suite à propos du nouvel outil de catalogage partagé qui devrait succéder à WinIBW.

De manière plus générale, de nombreux directeurs souhaiteraient voir se développer une nouvelle relation avec l'ABES : **être plus largement associés aux priorités et aux décisions qui engagent le réseau, a minima, être destinataires d'une information ciblée** sur les questions stratégiques. Pour répondre à ce besoin, l'ABES a déjà mis en place un abonnement automatique des directeurs à la *Lettre des réseaux*, afin qu'ils n'ignorent pas les chantiers techniques de leurs équipes.

Mais se pose alors la question de **la bonne approche pour discuter d'un sujet, voire pour prendre des décisions d'une manière plus collégiale, avec des interlocuteurs multiples et nombreux, à des niveaux et pour des préoccupations différentes. Au sein des instances de gouvernance de l'ABES, les bibliothèques sont représentées au conseil d'administration par deux directeurs de SCD** (il s'agit en l'occurrence du président de l'ADBU et du coordonnateur de Couperin). **L'instauration d'un comité de directeurs de SCD ayant des échanges réguliers avec l'ABES** serait une idée à étudier pour améliorer le fonctionnement du réseau. Ces échanges pourraient prendre place dans le cadre de l'un des temps forts annuels de rassemblement des directeurs que sont les JABES, le congrès de l'ADBU ou encore les journées DIRBUIST.

⁴³ Voir le billet de blog du 13 mai 2014 sur ce sujet : <https://sgbm.abes.fr/2014/05/13/sgb-mutualise-et-evolution-du-sudoc-13-point-general/>.

3.3.4. *Mettre en place des relations différenciées selon le type d'établissements ?*

Une demande récurrente des services documentaires faite à l'ABES lors des conseils d'administration est d'instaurer des relations différenciées compte tenu de l'hétérogénéité des membres.

Pour autant cette hétérogénéité relève davantage de besoins et d'ambitions différents. Le réseau est loin d'être uniforme. Les services documentaires des grands sites universitaires, parfois porteurs d>IDEX, disposant d'experts et capables de mobiliser des moyens n'ont pas les mêmes objectifs que les bibliothèques plus modestes qui attendent avant tout la visibilité de leur catalogue sur le web et se sont bien organisées autour de la mutualisation des tâches.

Le mode de travail du projet SGBm a permis d'identifier un vivier de compétences. Les sites pilotes se sont impliqués, des experts se sont révélés vis-à-vis de l'ABES au niveau de l'ingénierie de projets (documents marchés, outil de simulation financière développé par Bordeaux par exemple, qui est mutualisable), sur les questions techniques et les contenus. Ils se sont saisis de ces questions et un dialogue efficace s'est engagé avec les deux personnes pilotant le SGBm pour l'ABES, le chef de projet et la juriste : expression des points de vue des établissements, possibilité de faire valoir une position, d'expliquer son fonctionnement.

S'éloignant du modèle antérieur d'une relation fortement technique, où elle apparaissait comme le seul expert à même de décider pour les établissements, l'ABES a pris en considération cette nouvelle donne "d'expertise croisée entre l'ABES et les sites pilotes du réseau".

Ce changement de culture ne peut qu'inciter à poursuivre dans la voie du co-développement. Au-delà, l'expérience acquise avec le SGBm pourrait-elle servir à réfléchir à un profilage des établissements, à leur demande, que ce soit pour des projets expérimentaux au bénéfice du réseau ou, plus simplement pour la gestion ? Les projets structurants de l'ABES pourraient être co-construits avec quelques bibliothèques en adoptant le même protocole que pour le SGBm. L'ABES s'appuierait sur un cercle d'experts et utiliserait les sites volontaires en test. Il conviendrait alors de s'interroger sur une compensation pour les établissements qui mettraient leurs experts à disposition du réseau.

De même, l'agence pourrait confier à certains services documentaires la gestion de tâches qui lui incombent actuellement. Par exemple, pour la synchronisation de leurs catalogues, les bibliothèques ont recours à l'ABES pour faire effectuer les traitements de masse, ce qui demande un gros travail à l'agence. Avec un peu d'aide de l'ABES et des webservices développés à cet effet, et sous réserve de compétences internes, les bibliothèques volontaires pourraient gérer elles-mêmes leurs données, délestant l'ABES de cette charge tout en améliorant le service qu'elles rendent.

3.3.5. *Refonder la coopération sur un mode de fonctionnement plus collaboratif et favoriser la relation inter-bibliothèques*

L'ABES et le réseau de partenaires ont déjà expérimenté de nouvelles approches avec le lancement en 2015 du projet CERCLES (Correction et Enrichissement par le Réseau de Corpus de l'Enseignement Supérieur) autour des bibliothèques partenaires de « CERCLES-Sudoc ». Le dispositif spécifique « CERCLES-Bacon » a débuté en janvier 2017 afin d'améliorer la qualité des données des ressources numériques dans le Sudoc, en particulier les corpus numériques acquis en licences nationales⁴⁴. Il s'appuie sur le principe du catalogage coopératif des services documentaires du réseau Sudoc : chaque participant se voit attribuer un chantier qualité correspondant à un corpus donné. **Les services qui s'y engagent deviennent responsables qualité des leurs corpus respectifs et ont un rôle de référent pour le réseau.** Leur investissement traduit l'intérêt pour les opérations réseau : engagement au service du collectif, fierté de voir aboutir un chantier, gain de compétences et d'expertise professionnelles : une opération mutualisée qui bénéficie à l'ensemble du réseau.

Le modèle de CERCLES est celui de la décentralisation et du transfert de responsabilité.

Sur un modèle équivalent, l'expertise acquise sur le SGBm peut être mutualisé au niveau du réseau : par exemple la présentation de bilans de réinformatisation avec le nouvel outil, l'analyse des workflows nourrissant la rédaction des cahiers des charges, la réutilisation des parcours de formation mis en place à l'échelle des établissements par les sites pilotes (schéma d'organisation à distance et en présentiel ; formations adaptées aux différents profils des agents ; formation des formateurs ; tutoriels et production pédagogique associée). Si des échanges de ce type peuvent s'organiser, principalement dans la proximité géographique, les limites de la coopération sont liées au coût que représente, pour un établissement, la mise à disposition d'experts au profit du réseau.

3.3.6. *Accompagner les bibliothèques dans leur évolution*

- **Des formations techniques dispensées par l'ABES et ses partenaires privilégiés (CRFCB ou BnF),**

Pour le SGBm, le nombre d'établissements et d'agents à former dans les années à venir est considérable. La formation est à répartir entre trois acteurs : les prestataires fournisseurs du SGBm, les centres régionaux de formation aux carrières des bibliothèques, du livre et de la documentation (les CRFCB⁴⁵) et l'ABES.

Concernant la prise en main du logiciel, les formations sont incluses dans les marchés, du moins à un certain niveau de granularité, chaque bibliothèque ayant ensuite la charge de former l'équipe en interne⁴⁶. L'ABES se dédie à la formation sur les applications pour

⁴⁴ Les données améliorées peuvent représenter une alternative à une base de connaissance commerciale et un complément aux outils de découverte pour les données au niveau du titre.

⁴⁵ Implantés dans les universités, ou les COMUE, ils sont financés en partie par le ministère.

⁴⁶ L'ABES sera l'ordonnateur de la plateforme recueillant la documentation des prestataires.

lesquelles elle associe des formateurs-relais⁴⁷ et le rôle traditionnel des CRFCB est la formation « métier » (signalement, accompagnement dans la transition bibliographique).

Cependant, parce qu'ils sont des pivots de la formation au niveau régional, les douze CRFCB ont un rôle important à jouer dans l'accompagnement du déploiement du SGBm. L'agence a la volonté de les intégrer, mais la réflexion n'a pas encore abouti et les modalités ne sont pas clairement définies pour l'instant. Les formations qu'ils auront à mettre en œuvre doivent s'articuler avec celles des prestataires et de l'ABES et se fondre au sein d'une stratégie d'ensemble : s'agit-il de former l'ensemble des équipes ou seulement des formateurs-relais ? Faut-il prévoir des niveaux différents de formation ? Comment organiser des formations massives (une cinquantaine de bibliothèques dans le cas de Bordeaux par exemple) ?

Les CRFCB ne manquent pas d'atouts mais ont des moyens limités. S'ils sont regroupés en un réseau national, leur ancrage dans le territoire favorise la proximité avec les services demandeurs. Ils utilisent Sygefor, un outil d'inscription aux formations et de gestion de plateformes de formation qui n'existe pas à l'ABES. Médiaquitaine à Bordeaux, Mediad'oc à Toulouse ont l'un et l'autre organisé des journées d'étude pour présenter aux personnels le projet SGBm : des bibliothèques étrangères ont été invitées à une journée organisée à Toulouse et ouverte à tous dès le début du projet. Les CRFCB n'ayant pas les moyens d'assurer des formations de masse en raison du coût financier lié à la rémunération des intervenants, il leur faudra procéder par « tranches » à réserver sur une partie de leur budget annuel, donc étirer la durée de la formation (mais jusqu'à quel point est-ce possible et utile ?). Enfin, il reste à trouver un mode de relation et de conventionnement avec l'ABES, car tous les CRFCB n'ont pas le même statut.

Les deux gros sites pilotes de Bordeaux et de Toulouse seront les premiers à expérimenter la formation d'accompagnement au déploiement de leur SGBm. Médiaquitaine a ouvert en 2017 une pré-formation sur l'évolution du système qui sera implémenté dans les établissements (modèles anciens des SIGB et futur SGBm, sensibilisation au système du *cloud* informatique, information plus générale sur les nouveaux outils). La chef de projet du site bordelais intervient directement sur la partie prospective du cycle de formation.

Dans le domaine de la transition bibliographique, qui est celui par excellence des CRFCB, l'ABES et la BnF s'impliquent également et proposent en partenariat des formations centrées sur l'acquisition de nouvelles compétences techniques : par exemple la journée d'étude consacrée au code RDA du 14 novembre 2017 à la BnF.

Enfin, l'ENSSIB et les Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique (URFIST⁴⁸) sont évidemment parties prenantes de la formation au sens large.

⁴⁷ L'ABES fonctionne avec un système éprouvé de formateurs-relais rémunérés par l'agence. Au nombre de 14 pour le Sudoc par exemple (mais il existe également des experts pédagogiques pour WinIBW, Calames), ils interviennent localement pour former à l'outil au fil de l'eau (mutations, nouveaux arrivants, mobilités). L'établissement, qui met à disposition le formateur-relais, fournit également la salle équipée. La logistique est gérée par l'ABES (convocations, supports de cours, etc.).

⁴⁸ Au nombre de sept (Bordeaux, Lyon, Nice, Paris, Rennes, Strasbourg et Toulouse), les URFIST, organismes de formation et de recherche, sont prestataires de stages et de formations pour les personnels des universités.

- **Des formations d'accompagnement au changement par les CRFCB ou des prestataires extérieurs**

Ces prestations plus classiques sont liées à la gestion de projet, à la réorganisation des équipes (aspect managérial) : elles entrent dans les propositions de formation offertes par les CRFCB ou sont dispensés par des prestataires extérieurs.

- **Un accompagnement par les sites pilotes**

On peut compter sur les sites pilotes pour assurer la transmission de leur expérience et savoir-faire (checklist, nettoyage données, etc.). C'est l'un des moteurs de la coopération et il pourra être mené relativement aisément dans un périmètre régional.

3.3.7. Adapter les échanges

La communication entre l'ABES et son réseau partenaire est perçue comme un point essentiel. L'ABES a multiplié les vecteurs de diffusion dans ce domaine et a défini une stratégie de communication. Elle pratique une communication « transmédia et multicanale » où elle mobilise tous les moyens à sa disposition et différents supports et niveaux de communication :

- Papier / web
- Communication professionnelle/ Communication grand public (évitant le jargon technique).

Arabesques est à la fois une revue d'information et de vulgarisation existant en version papier et web. Elle comprend un dossier thématique et s'attache à la valorisation de toutes les bibliothèques ou centres de documentation membres des réseaux (par exemple les portraits des bibliothèques des écoles françaises à l'étranger, du centre de ressources du musée du Lam). Il est cependant regrettable que la revue ne soit disponible qu'au format PDF et que les articles ne soient pas indexés pour les moteurs de recherche.

L'ABES préfère éviter la multiplication des cibles pour ne pas risquer la segmentation à outrance. Toutefois, **une communication spécifique à l'usage des présidents et des directeurs des sites ou des établissements de rattachement** – des partenaires influents - serait utile pour mieux faire connaître l'agence et ses projets en cours menés avec les services documentaires. Dans le même esprit, la relation avec la CPU est à cultiver. L'envoi du magazine professionnel *Arabesques*, revue technique mais sans excès et de belle facture, pourrait constituer le premier degré de l'information diffusée aux présidents des universités. Enfin, les directeurs des services informatiques (DSI), interlocuteurs techniques privilégiés des projets des SCD pourraient également être destinataires de cette revue, voire y apporter des contributions, comme cela s'est déjà fait dans le passé.

La publication des comptes rendus des instances de l'ABES (CA et CS), ou a minima un relevé de décisions, permettrait d'associer plus étroitement les bibliothèques, et au-delà

les établissements, en leur donnant à voir les échanges des instances et les orientations retenues. Ces documents pourraient être accessibles sur le site de l'ABES au même titre que le rapport d'activité annuel.

3.3.8. Interroger les missions des correspondants

L'éventail des correspondants et relais locaux de l'ABES a accompagné le déploiement de services et le lancement de nouvelles applications. Au quotidien, l'ABES est en lien direct avec **1 081 correspondants**, identifiés dans chacun des réseaux (responsabilité mentionnée dans le profil de poste) : coordinateurs Sudoc, correspondants Autorités, correspondants Catalogage, correspondants PEB, responsables des centres régionaux du Sudoc-PS, correspondants Calames, coordinateurs Thèses, correspondants Star et Step. En revanche, il n'existe pas de coordinateur des « Données » ou des « Ressources électroniques », alors que cette fonction mériterait peut-être d'être créée, au moins dans la phase actuelle du développement des services documentaires.

L'ABES estime qu'il y aura rapidement une montée en responsabilité du correspondant Autorités (CORAUT) avec les nouvelles orientations prises dans le projet FNE.

L'hyperspécialisation par applications peut amener une autarcie de ces sous-réseaux entretenue par le dialogue technique entre les correspondants et le référent de l'ABES. Pour le directeur d'une bibliothèque membre de plusieurs réseaux fonctionnant avec des correspondants dédiés, le risque est d'avoir une difficulté à dégager une vision globale et à prioriser les chantiers en interne, voire à se tenir informé. Certains gros services documentaires, comme Bordeaux, se sont dotés d'**un cadre référent qui coordonne tous les correspondants**. Il serait souhaitable que ce modèle se généralise.

3.4. L'ABES, un acteur essentiel à conforter

3.4.1. Des missions à recentrer ?

Pour l'ABES, l'objectif premier est, dans le contexte actuel, de renforcer son expertise dans le domaine des données à l'heure du *Big data* et du *Linked open data* et de maintenir la maîtrise et l'indépendance du catalogue collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche : il lui faut continuer à assurer la gestion d'un catalogue alimenté par des données provenant de sources de plus en plus diverses et veiller à la sécurisation des transferts entre les systèmes locaux et le système central.

Outre l'accompagnement des établissements dans le déploiement du SGBm, ses chantiers prioritaires concernent :

- **L'accès aux ressources en ligne et leur signalement.** Le nombre de groupements de commandes portés par l'agence actuellement au nombre de 11, pourrait augmenter

dans les années à venir. Le nombre de ressources négociées dans le cadre des licences nationales s'accroît. Grâce aux différents chantiers déjà lancés en partenariat avec les membres du réseau, le signalement de ces ressources s'améliore mais de nombreuses questions subsistent : comment faire remonter vers la base du *hub* les modifications effectuées par le réseau des catalogueurs Sudoc ? Les besoins liés au signalement des ressources numériques et à leur accès vont trouver à terme une solution avec la FRBRisation du Sudoc.

- Les **référentiels d'autorités**, devenus absolument essentiels. Le champ d'Idref s'élargit : produites principalement à partir des applications Sudoc, Calames et Theses.fr, les données proviennent également désormais de Persée, ISTEEX, Hal, Orcid. Le Fichier national des entités (FNE) a été lancé récemment en partenariat avec la BnF (Cf feuille de route du Comité stratégique bibliographique d'avril 2017).
- La **fourniture à distance de documents**, service dans lequel l'ABES s'est impliquée de longue date avec le développement de l'application SUPEB. Plusieurs interrogations subsistent sur ce dossier qui a déjà mobilisé les forces de l'ABES au cours des dernières années : outre l'éventuelle centralisation de la facturation avec une incertitude sur le taux de TVA, non réglée à ce jour, les questions juridiques liées au droit de la propriété intellectuelle autour de l'envoi de fichiers numériques (notamment la fourniture à distance de thèses numériques) sont devenues cruciales pour les services documentaires à l'échelon national. Ce dossier, qui doit être rouvert dans le cadre de Collex-Persée, ne saurait être conduit sans un engagement fort de l'ABES, à l'heure où l'INIST a décidé d'abandonner son propre service de fourniture de documents, Refdoc. Cela demande de conforter les compétences juridiques au sein de l'ABES.
- **L'animation de réseaux**, au moins momentanément de plus en plus divers, avec d'un côté des établissements SGBm et de l'autre des établissements hors SGBm continuant à utiliser leur système. De nouveaux modes de coopération sont à instaurer après le passage en mode de fonctionnement normal du SGBm non seulement avec les SCD mais aussi avec les responsables informatiques des universités.
- Une **réorientation vers la recherche et le développement**. Après sa participation à **Qualinca, projet de recherche fondamentale labellisé par l'ANR sur la qualité des liens d'une base documentaire** (étude sur le processus de fiabilisation du prototype de liage aux autorités IdRef) mené en collaboration avec trois laboratoires d'intelligence artificielle, d'avril 2012 à septembre 2016, l'ABES envisage de s'investir dans de nouveaux projets.

Peut-elle, dans cette période d'évolution générale, diversifier ses activités avec la prise en charge de dossiers supplémentaires, éloignés de son cœur de métier ? A titre d'illustration, a-t-elle la possibilité d'assurer la coordination du « réseau Ubib », un service de questions réponses, actuellement porté par le SCD de l'université d'Angers ? Une telle activité ne fait clairement pas partie des missions principales de l'agence ; au vu de la charge de travail des

équipes, on peut raisonnablement répondre par la négative. La complexité des dossiers bibliographiques du moment, les difficultés juridiques pour la fourniture à distance des documents numériques, inviteraient nettement à limiter son champ d'action aux chantiers en cours et à leurs prolongements. Saisi de cette question, le conseil d'administration de l'ABES de novembre 2017 s'est appuyé sur une étude de faisabilité et a conclu à la non pertinence de la prise en charge de cette mission nouvelle.

La question des forces vives que l'ABES peut consacrer à des projets et la hiérarchisation des priorités est posée, sa charge de travail augmentant avec la multiplication du nombre d'applications à maintenir et la nécessité d'une vigilance accrue sur les questions de sécurité informatique. L'ABES atteint la limite de sa capacité en matière de ressources humaines. Elle apparaît tiraillée entre les demandes techniques des établissements d'améliorer des applications et des webservices, les orientations fixées par le ministère et son programme propre de chantiers prospectifs ou d'engagement dans des projets de recherche. Ces injonctions sont parfois difficiles à concilier pour un établissement d'une taille somme toute modeste (76 ETPT en 2017 : 57 sur budget État et 19 sur budget propre).

L'ABES est de fait une agence au service des établissements. Les services documentaires sont tentés de lui faire prendre en charge de plus en plus de dossiers qui concernent la communauté. Cependant le risque de la dispersion et de l'éparpillement des forces de l'ABES dans une multiplicité de projets apparaît bien réel.

3.4.2. *Des statuts à réviser*

Le décret fondateur de l'ABES (décret 94-921 du 24 octobre 1994) n'a pas été révisé depuis 1994 en dépit des évolutions nombreuses intervenues durant ces 23 années. Les missions de l'agence se sont élargies et diversifiées, le paysage de l'IST a été profondément modifié avec le développement du numérique. **Il est devenu urgent de mettre à jour le décret en intégrant les nouvelles missions assurées depuis plusieurs années déjà par l'ABES,** notamment celle d'opérateur national pour le dépôt, l'archivage et le signalement des thèses, son rôle en matière d'achat et de traitement des ressources électroniques, sa participation aux travaux de normalisation et en actant la création d'un conseil scientifique avec une représentation élargie des établissements.

L'ABES étudie actuellement la possibilité de se constituer en centrale d'achat (un audit fiscal est en cours), ce qui modifierait sensiblement ses relations avec le réseau : l'organisation actuelle des achats dans le cadre de groupements de commande est contraignante et fige durablement la liste des participants sans possibilité d'évolution, alors que le modèle de la centrale d'achat permettrait d'intégrer de nouveaux établissements au fur et à mesure de leurs besoins.

3.4.3. *Un modèle économique à revoir*

Le budget de l'ABES - hors acquisition de ressources électroniques et programme ISTEEX gérées au sein de deux services à comptabilité distincte - est actuellement constitué d'une part d'une subvention de l'État représentant 2/3 de ses ressources et d'autre part d'une participation des établissements, membres des réseaux équivalant à l'autre tiers. Le détail des recettes pour les années 2009 à 2017 figure en annexe 8.

Depuis 2014⁴⁹ (CA du 23 novembre 2012), la participation des établissements au titre du Sudoc se compose d'une part fixe calculée en fonction du nombre de lecteurs (4 tailles, représentant pour chacun d'eux un montant allant de 1 000 à 3 000 €) et l'importance des collections de monographies (5 groupes, représentant un montant allant de 500 à 3 500 €) et d'une part variable correspondant au nombre de notices localisées (coût d'un titre localisé : 0,63 € HT en 2017), sachant que des bonifications, plafonnées à 50 % du montant total de la facturation, sont accordées aux établissements qui créent et dédoublonnent les notices (les ressources électroniques ne sont pas prises en compte). Toute prestation complémentaire fait l'objet d'une tarification spécifique.

Ce système de facturation, dont on pouvait penser qu'il était transitoire, a été établi après concertation avec le réseau : il était destiné à maintenir le volume global des recettes perçu par l'ABES pour couvrir les frais liés aux licences CBS et à la maintenance du système, en modifiant à la marge le niveau de la participation de chaque établissement. Par souci d'économies, certains établissements ont pu hésiter à intégrer la totalité de leurs notices au catalogue commun.

A l'heure où le numérique tend à se substituer au papier, le modèle est devenu obsolète. De plus, il va s'épuiser progressivement avec d'une part les fusions d'établissements et d'autre part la montée en charge des traitements automatiques de métadonnées. **Il appartient à l'ABES d'étudier avec son administration de tutelle et le réseau un nouveau mode de facturation, reposant sur une analyse fine des coûts pour les services rendus** (coûts complets incluant les charges de personnels) avec une projection pour le développement de nouveaux services. L'ABES doit-elle augmenter ses services ? Introduire une tarification au forfait ou à la carte, c'est-à-dire mettre en place un modèle de type coopérative (tous les adhérents au même tarif) ou une tarification en fonction des options souscrites ?

Si la contribution de l'État reste en toute logique prépondérante, l'ABES espère pouvoir compter sur une éventuelle contribution des éditeurs, au motif que les métadonnées qui accompagnent les ressources bénéficient des corrections et enrichissements du réseau ; s'agissant de la participation des établissements, deux solutions paraissent pouvoir être envisagées : soit une contribution forfaitaire d'adhésion de la part de chaque membre du

⁴⁹ Antérieurement, la facturation était établie en fonction du nombre de licences du logiciel WinIBW installées dans chaque établissement, avec réduction accordée en fonction du nombre de notices créées ou dédoublonnées.

réseau - vraisemblablement variable en fonction de la taille des établissements, compte tenu de leur grande diversité - soit une tarification spécifique à chaque service.

D'autres éléments sont également susceptibles d'intervenir dans l'élaboration du nouveau dispositif : l'éventualité de la constitution de la centrale d'achat d'une part, la prise en compte de la participation à des chantiers mutualisés de personnels experts en poste dans les bibliothèques d'autre part.

3.4.4. Une place à préciser dans le paysage national

L'ABES, on l'a vu, n'est pas l'unique opérateur en matière de métadonnées et d'accès à l'IST sur le territoire français. Il lui faut donc composer en permanence avec ses partenaires privilégiés que sont la Bibliothèque nationale de France et l'INIST-CNRS.

- La Bibliothèque nationale de France (BnF)

Les réseaux bibliographiques français sont en effet partagés entre les deux opérateurs, l'ABES pour les établissements de l'ESR, la BnF pour ceux relevant du ministère de la culture. La BnF traite de manière prioritaire les ressources françaises et notamment celles reçues dans le cadre du dépôt légal, l'ABES les ressources étrangères acquises par les bibliothèques de l'ESR. La logique des catalogues de l'ABES et de la BnF est diamétralement opposée, avec une centralisation extrême du côté de la BnF pour les partenaires du CCFr et des autorisations d'intervention dans le catalogue étendues pour les services documentaires membres du réseau Sudoc⁵⁰. Cette situation historique, peu compréhensible pour l'utilisateur, nuit à la visibilité des catalogues français⁵¹. L'émergence d'un catalogue collectif réunissant au niveau national les établissements relevant de l'ESR et de la Culture apparaît comme un véritable enjeu. Par bien des aspects, le rapprochement entre l'ABES et la BnF est en cours.

Confrontées au défi du numérique, les deux agences coopèrent de plus en plus étroitement, notamment au sein du **Comité stratégique bibliographique** (CSB) dans lequel siègent leurs ministères de tutelle. Face aux enjeux de la transition bibliographique, les deux opérateurs ont adopté une démarche de collaboration en matière de normalisation pour l'adaptation française du code de catalogage international RDA, qui vise à l'adapter aux besoins spécifiques français (réécriture de la norme française RDA-FR). Une nouvelle voie de coopération a également été retenue conjointement par l'ABES et la BnF : la mise en œuvre d'un référentiel national d'autorité, dénommé **Fichier National d'Entités (FNE)**, s'appuyant sur les technologies du web sémantique.

⁵⁰ Ceux-ci peuvent assurer le dédoublement des notices par exemple.

⁵¹ Voir rapport IGB 2011-0017 « L'avenir des catalogues collectifs nationaux ».

Dans le cadre du CSB, la BnF et l'ABES ont réfléchi ensemble à un outil national de catalogage en EAD⁵² pour les documents anciens (manuscrits, archives, documents iconographiques). Cette tentative n'a pas abouti. S'ils gardent chacun leur logiciel (PiXML pour la BnF dans le cadre du CCFr⁵³, Calames pour l'ABES et les bibliothèques de l'ESR), ils se sont accordés sur un format commun de production, un éditeur XML, et sur la mutualisation des autorités autour du FNE. Les deux partenaires assurent chacun des formations au catalogage en EAD, en lien avec leur contexte respectif, l'ENSSIB et certains CRFCB complétant le panorama de la formation initiale et continue.

Pour se conformer à la **double nécessité de l'open data et du web de données**, l'ABES et la BnF se sont engagées dans le mouvement d'ouverture des données publiques en plaçant leurs métadonnées bibliographiques sous la licence ouverte de l'État (Etalab) et en adoptant les standards du web sémantique. Elles engagent, l'une et l'autre, les bibliothèques dans une mutation, dans laquelle l'évolution des dispositifs de signalement doit s'adapter aux ressources électroniques et aux nouveaux usages de recherche d'information et de référencement du web.

Toutefois les forces en présence dans chacune des agences sont inégales. Il appartient au ministère chargé de l'enseignement supérieur de veiller à garantir à l'ABES les emplois et l'expertise suffisante pour œuvrer de manière constructive avec les représentants de la BnF sur ces chantiers au long cours.

- L'Institut national de l'information scientifique et technique (INIST)

L'INIST, une unité du CNRS au service de la recherche, s'appuie jusqu'à présent sur une importante bibliothèque pour proposer aux chercheurs du CNRS et des universités, dans le cadre des UMR, différents services en matière d'analyse de l'information, de diffusion et de valorisation.

L'édition numérique a conduit l'INIST à réviser radicalement ses activités : les abonnements aux revues imprimées qui constituaient une importante collection de publications scientifiques utilisées tant pour les dépouillements dans les bases Francis et Pascal que pour la fourniture à distance de documents ont été interrompus en 2014, les périodiques en ligne ayant remplacé les périodiques imprimés : ceux-ci sont désormais accessibles à la communauté du CNRS à travers le portail BibCNRS, qui offre à chacun des dix instituts un espace dédié par discipline. L'INIST a arrêté les dépouillements en 2015 et prévoit de mettre un terme à la fourniture à distance de documents dans le cadre de Refdoc au 1^{er} janvier 2019.

⁵² EAD (Encoded Archival Description / Description archivistique encodée) est un standard d'encodage international. Le format basé sur le langage XML, est adapté à des fonds hiérarchisés. Il permet de structurer des descriptions de manuscrits, de documents d'archives et d'objets de type photographies, albums, carnets de dessins. Son utilisation dans les services d'archives et en bibliothèque s'est répandue dans la dernière décennie. Il est pratiqué au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, dans les bibliothèques participant au CCFr et dans le réseau des bibliothèques universitaires (réseau Calames).

⁵³ Les bibliothèques municipales sont donc toujours en attente d'un outil de description adapté à la production en EAD.

ABES et INIST se sont rapprochés récemment dans le cadre du programme ISTEEX, avec une partition assez claire des tâches : le signalement des ressources pour l'ABES, le développement de la plate-forme hébergeant les documents et les métadonnées en vue d'une exploitation ultérieure pour l'INIST.

Toutefois le paysage français reste complexe : les trois acteurs se retrouvent régulièrement dans les mêmes instances et sur les mêmes dossiers. ABES, INIST et BnF sont tous les trois membres de plusieurs segments de la Bibliothèque Scientifique Numérique⁵⁴ (BSN) organisée en 2009 par le ministère chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche pour coordonner l'activité des différents acteurs intervenant dans le champ de l'IST. On peut supposer qu'ils seront également présents au sein du nouveau Comité pour la Science Ouverte, actuellement mis en place par le ministère. Ils sont aussi tous les trois membres du GIS Collex-Persée.

La définition d'une **stratégie nationale de l'IST**, qui ne peut relever du seul ministère chargé de l'enseignement supérieur, est en effet indispensable en raison de l'importance des enjeux économiques et des évolutions en cours avec *l'open access*. Il est donc nécessaire de maintenir **une instance de coordination à l'échelle nationale** tant les champs d'activité de ces trois opérateurs sont proches et susceptibles de se rejoindre : il convient à la fois d'éviter à tout prix les redondances entre opérateurs mais aussi de couvrir l'ensemble du domaine. Au niveau bibliographique, le rôle du **Comité stratégique bibliographique** est, lui aussi, essentiel pour contribuer à l'élaboration d'une vision nationale.

3.4.5. Une présence internationale à confirmer

Le renforcement à l'international figurait parmi les recommandations de l'AERES dans son rapport 2012 sur l'ABES. Bien qu'engagée depuis plusieurs années dans cette voie, avec pour objectif principal d'assurer une visibilité plus grande aux collections documentaires des établissements français de l'enseignement supérieur, l'ABES a ces dernières années amplifié ses relations avec plusieurs institutions étrangères, notamment sur les dossiers des référentiels d'autorités et des métadonnées.

L'ABES entretient des liens privilégiés avec OCLC, la coopérative mondiale des bibliothèques et cela pour plusieurs raisons : OCLC a absorbé Pica en 2008 et maintient depuis cette date CBS, l'outil central du Sudoc ; par ailleurs, OCLC gère Worldcat, le plus grand catalogue mondial dans lequel sont intégrées depuis 2010 les données Sudoc des bibliothèques adhérentes ainsi que VIAF, le réseau d'autorités virtuel international dans lequel sont versées les notices d'autorités de IdRef.

⁵⁴ L'INIST est membre de 8 segments (1, 2, 3, 5, 7, 8, 9, 10), l'ABES est représentée dans 7 segments (1, 2, 3, 5, 8, 9, 10), la BnF dans 6 segments (1, 2, 3, 5, 6, 7).

Dès 2006, toujours avec l'objectif d'accroître la visibilité des fonds documentaires à l'heure du web, l'ABES a conclu un partenariat avec Google Scholar pour l'indexation du Sudoc.

L'ABES est présente dans plusieurs dossiers européens. Ainsi, depuis 2009, elle exporte les données des thèses dans le portail DART-Europe, soutenu par LIBER, la ligue des bibliothèques européennes de recherche dont l'ABES est membre. Elle est également membre du Consortium of European Research Libraries (CERL) qui a pour mission de promouvoir les collections patrimoniales, dont le portail indexe le catalogue Calames. Sur cette question, il lui faut se coordonner avec la BnF à l'international (LIBER, CERL). Par ailleurs, l'ABES est partenaire de DARIAH, infrastructure européenne qui vise à développer et soutenir la recherche dans les sciences humaines et sociales et à accroître la visibilité de la production scientifique.

L'ABES est un des acteurs français en matière de normalisation. A ce titre, son chargé de mission participe aux divers travaux conduits avec la BnF sur la transition bibliographique, qu'il relaie au niveau européen dans le cadre d'EURIG (European RDA Interest Group) ; il est aussi le représentant national auprès du Permanent Unimarc Committee, de l'International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA).

Plus récemment, en raison de l'importance prise par les référentiels autorités à l'heure du web, l'ABES s'est rapprochée de l'agence internationale ISNI (International Standard Name Identifier), dont elle est devenue membre en 2015 ; elle a également en 2016 signé un protocole d'entente avec ORCID (Open Researcher and Contributor ID) avec l'objectif d'œuvrer pour l'utilisation d'identifiants pérennes pour les auteurs membres de la communauté scientifique.

Consciente de l'enjeu des métadonnées pour la gestion des ressources électroniques, l'ABES est devenue, en novembre 2016, membre du NISO Kbart standing committee, ce qui lui donne la possibilité d'influer sur les évolutions de la recommandation. Elle a, au printemps 2017, signé - avec le consortium danois BibSam, l'institution britannique JISC Collections et l'ERDB-Japan, fournisseur d'une base de connaissances - une lettre ouverte à destination des sociétés commercialisant des bases de connaissances pour une réutilisation optimisée des métadonnées en provenance de bases de connaissances libres.

L'avenir de l'IST ne peut être envisagé qu'à l'échelle mondiale. A l'heure du SGBm, l'ABES doit impérativement renforcer ses partenariats internationaux et confirmer son rôle d'agence nationale pour la valorisation des collections documentaires et des publications académiques françaises au profit des établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Conclusion

Acteur majeur du paysage documentaire national, l'ABES a, depuis sa création en 1994, évolué au rythme des besoins des établissements, des bouleversements administratifs et technologiques, de la stratégie du ministère : après avoir mis en œuvre le Sudoc, le catalogue collectif des collections des bibliothèques de l'enseignement supérieur, elle s'est investie dans la gestion et la valorisation des thèses, dans l'achat et le signalement de ressources en ligne, dans la normalisation bibliographique et la constitution de référentiels. Par rapport à ses missions initiales, le centre de gravité de l'ABES s'est déplacé du catalogue collectif des collections documentaires vers l'exposition des données de l'ESR sur le web mondial. L'ABES n'est pas seulement au service des bibliothèques, c'est une agence à la disposition des établissements de l'ESR.

Reconnue comme un élément central de la coopération nationale par tous les services documentaires de l'ESR, l'ABES reste encore relativement ignorée des directions d'établissement. Le chantier SGBm, qu'elle porte pour le compte de 46 établissements réunis dans un groupement de commande, contribue à modifier cette situation et aide à l'intégration des services documentaires dans leurs établissements. Plate-forme de services dans le *cloud*, comportant un système de gestion de bibliothèque, un résolveur de liens et un outil de découverte adossé à une base de connaissance, le SGBm doit d'une part s'articuler avec les applications nationales de l'ABES et d'autre part s'intégrer dans les systèmes d'information des établissements. Mais, parce que le SGBm ne sera pas le système d'information unique de l'enseignement supérieur et de la recherche, il importe que l'ABES veille au suivi des services documentaires du réseau qui resteront en dehors de cette évolution et à leur bonne intégration aux autres opérations.

Par son objet et la conduite de projet dynamique et participative qui a prévalu à sa mise en œuvre, le SGBm constitue un tournant dans les relations entre l'agence et le réseau. Une coopération se dessine déjà, avec une participation affirmée des établissements et en particulier des 9 sites pilotes qui ont apporté leur expertise durant les phases d'étude et de négociation avec les fournisseurs et plus largement des membres du groupement pour l'achat d'un SGBm. Après une année consacrée à la réflexion et à la réorganisation des départements autour d'un nouveau directeur, l'ABES élabore son projet d'établissement pour la période 2018-2022, projet en cours de finalisation en liaison avec les membres du réseau. Parmi les axes stratégiques, il en est un qui concerne tous les partenaires : la redéfinition du positionnement de l'agence par rapport au réseau et la construction de nouveaux modes de coopération. Ces fortes évolutions ont des implications sur la gouvernance de l'ABES et sur son modèle économique qui est à refonder. La communication, avec le réseau des membres, les établissements et des instances comme la CPU ou l'association des DGS, représente un autre enjeu de poids pour l'agence qui devra trouver les modalités les plus pertinentes pour s'adresser à tous ses partenaires.

L'ABES a aujourd'hui les savoir-faire et les compétences pour s'investir, au plan national et international, dans des projets nécessitant une expertise pointue. Elle a vocation à développer sa participation à des actions de recherche et développement et à porter des politiques expérimentales afin de promouvoir des solutions innovantes au service du réseau. Cette nouvelle mission, si elle était validée, apporterait une réelle plus-value à condition que l'agence en ait les moyens financiers et humains.

La notion de catalogue collectif a de plus en plus d'intérêt à l'heure du *Big data* et de la recherche d'une visibilité accrue des données exposées sur le web. Pour tous les services documentaires de l'ESR, l'ABES est le point d'entrée d'un futur catalogue national commun à l'ESR et à la Culture, élaboré en concertation avec les grands partenaires.

Avec le SGBm, l'ABES devrait être progressivement mieux identifiée par les universités en tant qu'agence nationale et comme l'interlocuteur référent pour les bibliothèques.

Recommandations

- 1 - Mettre en accord le décret statutaire de l'ABES, avec l'évolution de ses missions à l'occasion de la formalisation du projet d'établissement ;**
- 2 - Clarifier ses missions vis-à-vis de ses partenaires et plus particulièrement l'INIST-CNRS ;**
- 3 - Conforter le Comité stratégique bibliographique, apte à suggérer des évolutions pour la stratégie nationale en matière de gestion des métadonnées et de catalogues collectifs ;**
- 4 - Constituer un comité des directeurs des services documentaires représentatif des réseaux qui soit un organe de consultation régulier et de proposition auprès de l'ABES s'appuyant sur les travaux des différentes instances ;**
- 5 - Réviser, en concertation avec le réseau, le modèle tarifaire et proposer une ventilation des recettes attendues entre les différents acteurs (État, établissements, éditeurs) ;**
- 6 - Adapter les moyens, humains et financiers, accordés par l'État aux priorités de l'ABES ;**
- 7 - Effectuer un bilan précis des emplois et des compétences au sein de l'ABES, dans la perspective d'une gestion prévisionnelle à 5 ans ;**
- 8 - Mettre en place dans les établissements un référent ABES unique au bon niveau (catégorie A) : celui-ci coordonnera à la fois d'un point de vue technique et à un niveau stratégique les actions des différents correspondants responsables des applications développées par l'ABES ;**
- 9 - Clarifier les modalités des plans de formation avec les CRFCB dans le cadre du déploiement du SGBm en regard des besoins et des moyens des centres de formation ;**
- 10 - Faire bénéficier le réseau de l'expertise acquise par les chefs de projets dans les établissements à travers des missions d'audit et de conseil ;**
- 11 - Assurer une diffusion en ligne des procès-verbaux des conseils d'administration et scientifique de l'ABES ;**
- 12 - Organiser, au niveau régional, une journée technique SGBm réunissant représentants de l'ABES, des SCD, des DSI pour aborder les questions d'intégration du système à un dispositif global dans le cadre du schéma numérique des établissements.**

Remerciements

Les auteurs du rapport tiennent à remercier les personnes rencontrées ou auditionnées dans le cadre de ce travail, et plus particulièrement l'équipe de direction et le groupe projet SGBm de l'ABES, les membres de la commission SSI de l'ADBU, les directeurs des bibliothèques membres du réseau Sudoc qui ont répondu à une petite enquête, ainsi que leurs collègues inspecteurs.

Glossaire / index des sigles

ABES : agence bibliographique de l'enseignement supérieur

ADBU : association des directeurs et personnels de direction des bibliothèques universitaires et de la documentation

AMUE : agence de mutualisation des universités et des établissements

AURA : association des usagers du réseau ABES (2001-2012)

BnF : bibliothèque nationale de France

BSN : bibliothèque scientifique numérique

CADIST : centre d'acquisition et de diffusion de l'information scientifique et technique

CCFr : catalogue collectif de France

CCSD : centre pour la communication scientifique directe

CFCB : centre de formation aux carrières des bibliothèques

CINES : centre informatique national de l'enseignement supérieur

Collex-Persée : collections d'excellence pour la recherche

COMUE : Communauté d'universités et établissements

Couperin : consortium unifié des établissements universitaire et de recherche pour l'accès aux publications numériques

CPU : conférence des présidents d'université

CTLes : centre technique du livre de l'enseignement supérieur

DGS : directeur général des services

DIST : direction de l'information scientifique et technique du CNRS

DISTRD : département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire

DSI : directeur des systèmes d'information

ENSSIB : école nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques

EPRIST : association des responsables IST de la recherche

ESR : enseignement supérieur et recherche

FNE : fichier national des entités

GIS : groupement d'intérêt scientifique

HCERES : haut comité de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

IdRef : identifiants et référentiels pour l'enseignement supérieur

INIST : institut national de l'information scientifique et technique (CNRS)

IST : information scientifique et technique

ISTEX : initiative d'excellence de l'information scientifique et technique

JABES : journées annuelles ABES

PEB : prêt entre bibliothèques

RDA : ressources, description et accès

SCD : service commun de documentation

SGBm : système de gestion de bibliothèque mutualisé

SIGB : système intégré de gestion de bibliothèque

SSI : commission signalement et système d'information de l'ADBU

Sudoc : système universitaire de documentation (catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur et de la recherche)

Sudoc-PS : catalogue collectif des publications en série

URFIST : Unités régionales de formation à l'information scientifique et technique

Annexes

- Annexe 1 : Lettre de mission
- Annexe 2 : Liste des personnes rencontrées ou auditionnées
- Annexe 3 : Organigramme de l'ABES
- Annexe 4 : Composition du conseil d'administration de l'ABES
- Annexe 5 : Composition du conseil scientifique de l'ABES
- Annexe 6 : Liste des établissements signataires du groupement de commande SGBm
- Annexe 7 : Les emplois de l'ABES de 2009 à 2017
- Annexe 8 : Les moyens financiers de l'ABES de 2009 à 2017

Annexe 1



*La Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche*

*La Ministre de la Culture
et de la Communication*

Monsieur le Doyen,

Les bibliothèques sont sur l'ensemble du territoire d'irremplaçables lieux de lecture pour tous les publics et à tous les âges, de formation et de recherche, d'accès le plus large à la culture et d'éducation artistique et culturelle. A ce titre, elles sont déterminantes pour la vitalité de notre démocratie. Notre ambition est qu'elles soient avant tout des services publics vecteurs de citoyenneté et de lien social et qu'elles garantissent, grâce au principe de libre constitution des fonds, l'accès pluraliste à l'information et aux savoirs. Les bibliothèques se trouvent aujourd'hui confrontées aux enjeux du numérique dans les domaines culturels, pédagogiques et de recherche. Elles doivent également élargir leurs horaires d'ouverture et renforcer la médiation, afin de mieux répondre aux attentes et pratiques nouvelles de leurs publics et de contribuer encore plus à la réussite scolaire et universitaire. Elles sont également amenées à s'adapter aux configurations nouvelles de leurs territoires d'intervention, dans les sites universitaires comme dans les collectivités territoriales, dans un contexte de maîtrise des dépenses publiques.

L'inspection générale des bibliothèques (en liaison, le cas échéant, avec les autres inspections générales de nos deux départements ministériels) contribue à mesurer l'efficacité des politiques publiques en ce domaine et à accompagner les projets et les décisions de leurs différents acteurs. Ainsi, dans le cadre de cette lettre de mission, les rapports consécutifs aux missions et au contrôle technique des sites et des établissements et aux études thématiques devront proposer des recommandations concrètes et des pistes d'innovation concernant l'optimisation des moyens mobilisés au service des usagers. Vous vous attacherez en particulier aux améliorations à apporter pour adapter les horaires d'ouverture au rythme de vie des usagers, pour rendre encore plus efficaces l'organisation du travail et les politiques d'acquisition et de conservation de documents physiques et numériques, ainsi que pour renforcer la coopération entre les différentes catégories de bibliothèques dans les secteurs de l'enseignement, de la culture et de la recherche.

Les recteurs-chanceliers, les directeurs d'administration centrale ou les responsables des établissements publics qui souhaitent une intervention de l'inspection générale des bibliothèques sont invités à prendre l'attache du Cabinet du ministre concerné. Dans les mêmes conditions, l'inspection générale des bibliothèques est également susceptible d'intervenir pour le compte des collectivités territoriales qui en font la demande.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le doyen, l'assurance de notre meilleure considération.

Najat Vallaud-Belkacem

Audrey Azoulay

Monsieur Pierre CARBONE
Doyen de l'Inspection générale des Bibliothèques
110 rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP **10 OCT. 2016**

Liste des missions

Missions pour le Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Sites et établissements

Le réseau documentaire des écoles françaises à l'étranger

La COMUE Léonard de Vinci et la documentation

Sorbonne Universités et la documentation

Le SCD de l'université des Antilles

Le SCD de l'université de Guyane

Le SCD de l'Université de Caen

Le SCD de l'Université de Cergy-Pontoise

Le SCD de l'Université de La Réunion

Missions thématiques

Les enjeux du numérique au regard des ressources documentaires en sciences humaines et sociales (numérisation, indexation, nouveaux usages) (*cf. mesure n°6 du plan en faveur des sciences humaines et sociales*)

Le réseau des centres de formation aux carrières des bibliothèques

Les nouveaux modes de coopération entre l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur et les établissements dans le cadre du Système de gestion de bibliothèque mutualisé (SGBM)

Mission conjointe avec l'IGAENR

Parcours et carrière des conservateurs de bibliothèque

Mission commune au Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et au Ministère de la Culture et de la Communication

Suivi du plan d'accompagnement des éditeurs scientifiques pour le passage au numérique (mission conjointe IGAENR/IGAC/IGB)

Missions pour le Ministère de la Culture et de la Communication

Bibliothèques municipales ou intercommunales

Avignon

Bondy

Mulhouse

Rodez

Soissons

Vannes

Bibliothèques départementales

Allier

Doubs

Lot-et-Garonne

Maine-et-Loire

Nièvre

Yvelines

Ville de Paris

Bibliothèque de l'Hôtel de Ville

Établissements publics

La politique documentaire de la Cité de l'architecture et du patrimoine

Annexe 2

Liste des personnes rencontrées ou auditionnées

Personnels de l'ABES

David AYMONIN, directeur
Pascal PEROTIN, directeur-adjoint
Serge GENOT, chef de projet SGBm
Bahija EL-BAKALI, chargée de mission juridique
Marianne GILOUX, directrice du département métadonnées
Laurent PIQUEMAL, accompagnement des réseaux

MESRI-DISTRD

Sophie MAZENS, cheffe du Département de l'information scientifique et technique et réseau documentaire (DISTRD)
Véronique De KOK

ADBU (commission signalement et système d'information)

Valérie NEOUZE, directrice du SCD de l'université Paris Descartes
Pascale LE GALEZE, directrice du SCD de l'université Paris Sud
Ewa NIESZKOWSKA, chargée de l'informatique au SCD de l'université Paris Est Créteil
Catherine ROUSSY, directrice du SICD de l'université de Toulouse
Julien SEMPERÉ, chef de projet du learning centre Paris Saclay

Bibliothèques membres du réseau Sudoc

Corinne BARBANT, directrice de la bibliothèque du LAM (Lille métropole musée)
Anne-Marie BERNARD, directrice de la documentation de l'université de Bordeaux
Sandrine BERTHIER, responsable du service de la coopération documentaire et chef de projet SGBm à l'université de Bordeaux
Martine GEMMERLE, directrice du SCD de l'université de Strasbourg
Éric LAMS, directeur de la BU de l'université du Littoral Côte d'Opale
Françoise QUILLAC, directrice de la bibliothèque de l'université de technologie de Compiègne
Matthieu DESACHY, directeur de la bibliothèque interuniversitaire de Montpellier

CRFCB

Marie-France ANDRAL, directrice du Centre régional de formation aux carrières de bibliothécaires Médiakitaine de Bordeaux

INIST

Dominique WOLF, directrice

Association des directeurs généraux des services d'établissements publics d'enseignement supérieur

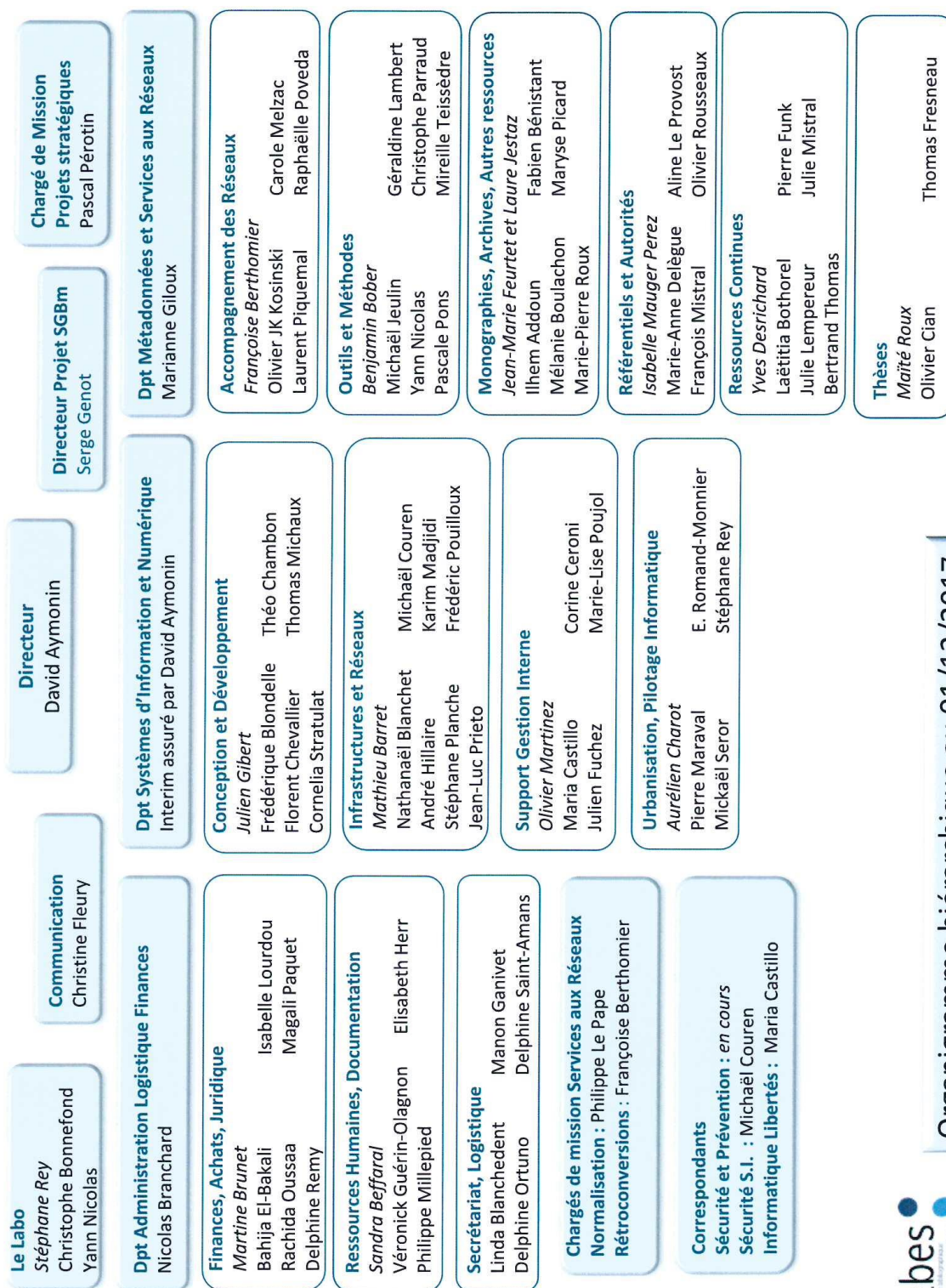
Éric DUTIL, président, membre du comité de pilotage SGBm

Assemblée des directeurs de systèmes d'information de l'ESR

Thierry BEDOUIN, président, membre du comité de pilotage SGBm

Annexe 3

Organigramme de l'ABES



Organigramme hiérarchique au 01/12/2017



Annexe 4

Composition du conseil d'administration en octobre 2017

Le Conseil d'administration est présidé par **Mme Lise Dumasy, présidente de l'Université Grenoble Alpes**, sur proposition de la CPU.

Quatre membres de droit

- Frédéric Forest, directeur général par intérim de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle, représenté par Michel Marian, adjoint au chef de service de la coordination stratégique et des territoires
- Alain Beretz, directeur général de la Recherche et de l'Innovation, représenté par Sophie Mazens, cheffe du Département de l'Information scientifique et technique et du réseau documentaire
- Nicolas Georges, directeur chargé du livre et de la lecture, représenté par Jérôme Belmon, direction du Service du Livre et de la Lecture
- Laurence Engel, présidente de la Bibliothèque Nationale de France, représentée par Emmanuelle Bermes, adjointe scientifique et technique du Directeur des services et des réseaux

Cinq personnalités nommées

Selon l'arrêté du 10 novembre 2016, paru au BO du 1er décembre 2016, les personnalités suivantes sont nommées pour une durée de 3 ans :

- Grégory Colcanap, directeur du SCD de l'Université Évry-Val d'Essonne
- Lise Dumasy, présidente de l'Université Grenoble Alpes, sur proposition de la CPU.
- Jean-Pierre Finance, délégué permanent de la CPU à Bruxelles
- Jean-François Balaudé, président de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense, sur proposition de la CPU
- Christophe Peralès, directeur du SCD Paris Diderot, en tant que président de l'ADBU

Trois membres élus

- Géraldine Lambert, représentant les personnels administratifs et autres personnels de bibliothèque et techniques
- Frédéric Pouilloux, représentant les personnels ITRF
- Carole Melzac, représentant les conservateurs et conservateurs généraux

Annexe 5

Composition du conseil scientifique en novembre 2017

Le Conseil scientifique, partiellement renouvelé en avril 2017, est présidé par **Mr Laurent ROMARY**, directeur de recherche à l'INRIA et directeur du projet Dariah-EU.

Le Conseil scientifique est composé de :

4 membres issus d'institutions partenaires

- Gildas ILLIEN, Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN)
- Frédérique JOANNIC-SETA, Bibliothèque nationale de France (BnF)
- Marion MASSOL, Centre Informatique National de l'Enseignement Supérieur (CINES)
- Stéphane POUYLLAU, HumaNum

2 professionnels étrangers issus du même secteur d'activité

- Jeannette FREY, BCU Lausanne (CH) et Vice-présidente de Liber
- Magaly BASCONES, JISC Collections (UK) et KBART

4 chercheurs compétents dans le secteur d'activité

- Patrice BELLOT, Laboratoire LSIS, Aix Marseille Université
- Michel CHEIN, Laboratoire LIRMM, Université de Montpellier
- Elena PIERAZZO, Laboratoire LUHCIE, Université Grenoble Alpes
- Laurent ROMARY, INRIA et DARIAH

4 professionnels de la documentation exerçant en Bibliothèque universitaire ou de recherche

- Monique JOLY, Doc'INSA Lyon
- Grégory MIURA, SCD Université Bordeaux 3 en qualité de pilote de la Commission Signalement et Système d'Information de l'ADBU
- Julien ROCHE, SCD Université de l'Université Lille 1
- Yann SORDET, Bibliothèque Mazarine

1 professionnel de la documentation exerçant dans un EPST

- Claire FRANÇOIS, Institut National de l'Information Scientifique et Technique (INIST)

2 membres élus par et parmi les personnels de l'ABES

- Yann NICOLAS, pour le collège des conservateurs de bibliothèques
- Frédérique BLONDELLE, pour le collège des personnels ingénieurs

Annexe 6

Établissements membres du groupement de commande SGBM

46 établissements (liste géographique et contacts)



Campus Condorcet
Casa de Velazquez
Comue Sorbonne Paris Cité
Ecole Française d'Athènes
Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
Ecole Normale Supérieure de Lyon
INRIA
Institut français du Proche-Orient - IFPO
Institut national d'histoire de l'art - INHA
Muséum national d'Histoire naturelle
*SciencesPo Paris
Université Aix-Marseille
Université de Bourgogne
Université de Bretagne Occidentale
Université de Caen Basse Normandie
Université de Franche-Comté
Université de la Polynésie française
Université de La Réunion
Université de La Rochelle
Université de Lorraine
Université de Pau et des Pays de l'Adour

Université de Perpignan Via Domitia
Université de Poitiers
Université de Rouen
Université de Savoie
Université de Technologie
Belfort-Montbéliard
Université des Antilles et de la Guyane
Université d'Evry-Val-d'Essonne
Université d'Orléans
Université du Sud - Toulon – Var
Université Grenoble 1 INPG
Universités Grenoble II et III
Université Lille 2 Droit et Santé
Université Nice Sophia Antipolis
Université Panthéon Assas
*Université Paris 13 Nord
*Université Paris Diderot Paris 7
Université Paris Est Marne la Vallée
Université Paris Sorbonne
Université Pierre et Marie Curie
*Université Sorbonne Nouvelle Paris 3

Bordeaux
(Service de coopération documentaire)
Clermont Ferrand
Le Havre
Lille 3
Littoral
Montpellier
Paris Descartes
Toulouse
Universcience

* établissements non signataires mais participants du fait de leur appartenance à la Comue

Annexe 7

Évolution des emplois de l'ABES de 2009 à 2017

En ETPT	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget Etat	49	50	54	54	54	56	57	55	57
Budget propre	8	15	16	14	16	16	18	20	19
Total	57	65	70	68	70	72	75	75	76

Annexe 8

Évolution des recettes de l'ABES de 2009 à 2017 (hors ressources électroniques)

Recettes	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Prévisions 2017
Subvention Etat fonctionnement	1 832 035	2 188 596	2 544 603	2 463 393	2 480 485	2 473 014	2 464 494	2 465 422	2 468 061
Subvention Etat actions programmées (1) (hors ressources électroniques)	27 800	155 480	216 247	0	0	0	542 000	670 000	207 000
<i>Expérimentation Web Dewey</i>	27 800								
<i>Nouveaux locaux</i>		155 480							
<i>Etude rapprochement CERIMES/ABES</i>			16 247						
<i>Collex - rétroconversions Sudoc et Calames</i>			200 000				292 000	220 000	207 000
<i>Collex - Politique documentaire nationale (soutien FDD)</i>							250 000		
<i>Sites pilotes SGBm</i>								450 000	
Autres financements publics	14 525	58 511	2 848	49 464	70 866	64 071	51 479	4 943	12 479
<i>TG Adonis (SudocAd, Numes)</i>	14 525	42 848	2 848	2 848					
<i>Couperin (marché ERMS)</i>		15 663							
<i>ANR (Projet Qualinca)</i>				46 616	46 616	46 616	46 616		
<i>Ministère de la Culture (Serveur Proxy LN)</i>					24 250	3 255	4 863	4 943	5 003
<i>BnF (dématérialisation circuit ISSN)</i>						14 200			
<i>BnF (étude FBE)</i>									7 476
Contribution établissements (hors ressources électroniques)	931 643	1 020 942	1 115 939	1 102 694	1 175 813	1 127 134	1 153 307	1 174 681	1 195 949
<i>Sudoc</i>	928 443	951 885	1 019 582	1 027 080	1 066 717	1 012 723	1 044 766	1 062 035	1 082 068
<i>Calames</i>	3 200	7 881	11 258	13 772	15 798	16 656	18 518	19 037	19 218
<i>Cerl</i>		4 000	6 000	7 000	7 000	7 000	6 250	6 500	6 500
<i>WorldCat</i>		57 175	79 099	54 842	86 298	90 754	83 773	87 109	88 163
Autres	65 322	112 444	121 121	140 010	152 696	190 970	186 820	155 000	175 345
<i>Frais de gestion des GC</i>	52 122	86 354	89 851	98 330	106 976	118 320	119 850	124 440	131 000
<i>Inscriptions JABES</i>	13 200	20 090	22 270	23 410	25 520	26 650	21 370	19 560	21 360
<i>Sponsors JABES</i>		6 000	9 000	18 271	20 200	46 000	45 600	11 000	22 985
Nombre d'emplois									
Budget Etat (en ETPT)	49	50	54	54	54	56	57	55	57
Budget propre (en ETPT)	8	15	16	14	16	16	18	20	19

(1) rétroconversion, SGBM, etc

